



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 084

Le lundi 26 février 2024

Président : M. Emmanuel Dubourg



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 26 février 2024

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)): Bonjour. Je déclare la séance ouverte. Bienvenue à la 84^e réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Bien que cette salle soit équipée d'un système audio performant, il est possible que des retours de son se produisent. Ceux-ci peuvent être extrêmement nocifs pour les interprètes et leur causer de graves blessures. Je vous invite donc à ne pas approcher votre écouteur du microphone, afin d'éviter ce genre d'interférence.

Je rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Enfin, je rappelle aux membres du Comité de ne pas oublier d'envoyer au greffier du Comité leur liste de recommandations pour l'ébauche du rapport sur les expériences vécues par les vétérans au plus tard mercredi prochain, soit le 6 mars.

[Traduction]

Avant de vous présenter nos témoins, j'ai reçu une demande de Mme Blaney, qui aimerait dire quelque chose.

Madame Blaney, vous avez la parole.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux simplement lire un avis de motion, pour le compte rendu. Je ne la proposerai pas aujourd'hui, bien sûr, par respect pour les témoins ici présents, mais je tiens à ce qu'elle figure au compte rendu. Elle se lit comme suit:

Que, relativement à son étude sur le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, le Comité:

a) Invite la commandante adjointe du personnel militaire, la lieutenant-générale Lise Bourgon; et

b) Conformément à l'article 108(1)(a), ordonne la production de tous les mémoires, notes d'information, courriels, correspondance ou tout autre registre de conversations ou de communications (y compris les messages textes, les messages Microsoft Teams, les messages WhatsApp, les messages Signal ou toute autre messagerie électronique), concernant le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, transmis, depuis le 8 novembre 2021, entre:

i) le ministère des Anciens Combattants et le cabinet de la ministre des Anciens Combattants,

ii) le ministère des Anciens Combattants et le Bureau du Conseil privé,

iii) le ministère des Anciens Combattants et les membres du jury responsable d'évaluer les plans de conception finalistes du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan,

iv) le ministère du Patrimoine canadien et le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien,

v) le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé,

vi) le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre,

vii) le cabinet de la ministre des Anciens Combattants et le cabinet du premier ministre, et

viii) le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien et le cabinet du premier ministre, à condition que ces documents soient fournis au greffier du Comité, dans les deux langues officielles et sans expurgation, dans les 21 jours suivant l'adoption de la présente motion.

c) Et que le ministère des Anciens Combattants Canada et le ministère du Patrimoine canadien fournissent le rapport officiel du jury mis en place pour la sélection de la firme chargée pour la conception du Monument commémoratif national de la mission en Afghanistan.

Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais simplement dire...

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): J'invoque le Règlement.

Le président: Excusez-moi. Nous avons un rappel au Règlement, madame Blaney.

Monsieur Richards, allez-y.

M. Blake Richards: Merci, monsieur le président.

J'ai un argument à faire valoir à partir de Bosc et Gagnon, mais je vous demanderais de m'accorder quelques instants pour que je puisse fournir un peu de contexte avant de le citer.

En novembre dernier et six fois depuis, j'ai présenté une motion dont nous avons donné préavis. Je vais lire la motion, car je pense qu'il est important que le Comité l'entende pour délibérer de ce rappel au Règlement. Elle se lisait comme suit: « Que, relativement à son étude sur le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, le Comité permanent des anciens combattants... »

Mme Rachel Blaney: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous sommes déjà saisis d'un rappel au Règlement. J'aimerais l'écouter attentivement d'abord, après quoi je reviendrai à vous.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup.

M. Blake Richards: Le président me donne la latitude nécessaire pour expliquer mon rappel au Règlement avant de le présenter.

La motion se lisait comme suit:

Que, relativement à son étude sur le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, le Comité permanent des anciens combattants

a) invite la commandante adjointe du personnel militaire, la lieutenant-générale Lise Bourgon; et

b) ordonne la production de tous les mémorandums, notes d'information, courriels, correspondance ou tout autre registre de conversations ou de communications (y compris les messages textes, les messages Microsoft Teams, les messages WhatsApp, les messages Signal ou toute autre messagerie électronique), concernant le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, transmis, depuis le 8 novembre 2021, entre

(i) le ministère des Anciens Combattants et le cabinet de la ministre des Anciens Combattants,

(ii) le ministère du Patrimoine canadien et le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien,

(iii) le ministère des Anciens Combattants et le Bureau du Conseil privé,

(iv) le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé,

(v) le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre,

(vi) le cabinet de la ministre des Anciens Combattants et le Cabinet du premier ministre,

(vii) le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien et le Cabinet du premier ministre, à condition que ces documents soient fournis au greffier du Comité, dans les deux langues officielles et sans expurgation, dans les 21 jours suivant l'adoption de la présente motion.

Si cela vous semble familier, vous remarquerez que c'est parce que tout cela se retrouve dans la motion que nous venons d'entendre, qui, je le souligne, a été présentée à plusieurs reprises et aurait pu faire l'objet d'un vote il y a deux mois si la députée du NPD avait voté en faveur de la motion et n'avait pas demandé l'ajournement.

Depuis, le 12 février, le Bloc a proposé un amendement afin que la motion soit modifiée par l'ajout, après le paragraphe b), de ce qui suit: « c) Et que le ministère des Anciens Combattants Canada et le ministère du Patrimoine canadien fournissent le rapport officiel... »

• (1110)

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): C'est de l'ordre du débat, monsieur le président.

Mme Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blake Richards: C'est bien un rappel au Règlement.

Mme Lisa Hepfner: En vertu de quel article du Règlement?

M. Blake Richards: Laissez-moi terminer.

La motion dicte: « c) Et que le ministère des Anciens Combattants Canada et le ministère du Patrimoine canadien fournissent le rapport officiel du jury mis en place pour la sélection de la firme chargée pour la conception du Monument commémoratif national de la mission en Afghanistan. »

Mme Rachel Blaney: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Blake Richards: Ce que je veux dire, monsieur le président...

Le président: Oui, allez droit au but.

M. Blake Richards: Si vous regardez ces deux motions, l'une est absolument identique aux deux autres, à une exception près. L'exception est...

Mme Lisa Hepfner: C'est de l'ordre du débat. Où est le rappel au Règlement?

M. Blake Richards: L'exception est la suivante. Le Parti libéral avait auparavant proposé un amendement afin que la motion soit modifiée par adjonction, après le paragraphe b) (vii), de ce qui suit: « Et qu'Anciens Combattants Canada fournisse toute correspon-

dance reçue de membres du jury responsable d'évaluer les plans de conception finalistes... ».

Monsieur le président...

Le président: Monsieur Richards, permettez-moi de dire quelque chose, s'il vous plaît.

M. Blake Richards: Ce n'est pas de l'ordre du débat, monsieur le président. Laissez-moi terminer. J'y arrive. La motion...

Le président: Monsieur Richards.

M. Blake Richards: Le contexte est important.

Le président: Un instant. Laissez-moi vous dire une chose. Il peut y avoir beaucoup de motions sur le même sujet, alors je comprends...

M. Blake Richards: Monsieur le président, je ne vous ai pas encore cité Bosc et Gagnon.

Le président: Vous dites que vous avez présenté une motion, que M. Desilets en a présentée une et qu'il y en a maintenant une nouvelle.

M. Blake Richards: Monsieur le président, vous devez me laisser terminer parce que...

Mme Lisa Hepfner: Non, vous ne pouvez pas...

M. Blake Richards: ... il y a un rappel au Règlement et vous ne m'avez pas permis de le présenter.

Le fait est que...

Le président: Veuillez nous dire exactement de quoi il s'agit.

M. Blake Richards: Une partie de cette motion est substantiellement différente des deux choses que je viens de lire — l'amendement du Bloc et la motion des conservateurs —, et il s'agit de l'amendement libéral, qui a déjà été rejeté.

Mme Lisa Hepfner: C'est de l'ordre du débat; ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur le président, il parle en même temps que vous. Où est le décorum?

M. Blake Richards: Par conséquent, à la lumière de Bosc et Gagnon, chapitre 20, je dirais que cette partie de la motion devrait être jugée irrecevable en raison du principe...

Le président: Je comprends votre point de vue, monsieur Richards. Nous...

M. Blake Richards: Permettez-moi de vous lire Bosc et Gagnon.

Le président: Nous avons des témoins aujourd'hui...

M. Blake Richards: Oui, mais j'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je le sais.

M. Blake Richards: Permettez-moi de faire mon rappel au Règlement.

Le président: Je comprends le fondement de votre rappel.

M. Blake Richards: Vous ne pouvez pas trancher avant de l'avoir entendu.

Le président: C'est pourquoi je vous accorde une minute de plus pour terminer...

M. Blake Richards: Il me suffira de 20 secondes, monsieur le président.

Le président: Vous avez donc 20 secondes pour terminer vos explications.

M. Blake Richards: Au chapitre 20 de l'ouvrage de Bosc et Gagnon, il est indiqué qu'une « motion au contenu identique à une motion qui a déjà fait l'objet d'une décision au cours de la même session est irrecevable ». Une partie de cette motion provient d'un amendement qui a déjà été proposé. Cette règle s'applique aussi aux amendements, comme les présidents précédents l'ont jugé.

Le sous-alinéa (b)(iii) présente exactement le même contenu qu'un amendement précédemment rejeté par ce comité. Je jugerais donc qu'il est irrecevable.

Le président: D'accord, je vous remercie beaucoup.

La parole va à Mme Blaney.

Je vous prierais d'être brève.

Mme Rachel Blaney: Bien sûr.

Le président: Je vous ferai part de ma décision sur cette intervention plus tard.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je rappelle simplement à tous que ce n'était qu'un préavis de motion. M. Richards s'est plaint abondamment de ne pas pouvoir faire ce travail. J'ai pensé réunir toutes les motions en une seule que nous pourrions adopter, je l'espère, avec l'appui de tous les partis.

Je vais en rester là, monsieur le président. J'espère que nous pourrions entendre les témoins.

Merci encore de m'avoir accordé un peu de temps.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons deux témoins parmi nous et nous en aurons trois autres dans une heure.

Permettez-moi de les présenter...

• (1115)

M. Blake Richards: Monsieur le président, j'ai fait un rappel au Règlement.

J'ai invoqué le Règlement. J'aimerais que vous rendiez votre jugement.

Le président: Oui, mais je viens de vous dire que je vous communiquerai ma décision plus tard...

M. Blake Richards: À quel moment?

Le président: Je le ferai le plus tôt possible.

M. Blake Richards: Monsieur le président, ce serait important de connaître votre jugement sur ce rappel au Règlement, parce que j'aimerais que nous traitions ces motions. S'il vous plaît, je vous demanderais de trancher.

Le président: Je vous ai dit que je vous communiquerais ma décision, mais Mme Blaney vient de déposer une motion. Nous n'allons pas en discuter maintenant. J'ai amplement le temps de vous communiquer ma décision et je ne vous la soumettrai pas aujourd'hui.

M. Blake Richards: Monsieur le président, je vous demanderais de nous communiquer votre jugement aujourd'hui.

Le président: Je vous communiquerai ma décision, mais pas aujourd'hui.

Honorables membres du Comité, nous avons demandé aux témoins de...

M. Bryan May: Pour qui vous prenez-vous?

M. Blake Richards: Monsieur May, lorsqu'on présente un rappel au Règlement...

Le président: Veuillez m'excuser, mesdames et messieurs. Je vous en prie.

M. Blake Richards: Arrêtez cela, monsieur May.

M. Bryan May: Vous d'abord. Vous n'avez clairement pas souvenir de votre formation.

Le président: Messieurs May et Richards, je vous avertis une dernière fois. Nous avons trois témoins devant nous. Ils ont pris des arrangements pour être ici parmi nous. Soyez responsables et laissez-les parler, parce qu'ils ont beaucoup à dire.

[Français]

Je vous présente maintenant les trois témoins qui comparaitront durant la première heure de notre réunion.

[Traduction]

Nous accueillons, à titre personnel, Mme Vicky-Lynn Cox, technicienne en structure d'aéronef, et M. Steve Turpin, qui témoignera par vidéoconférence. Nous entendrons également M. Nick Booth, chef de la direction de la Fondation Les Fleurons glorieux.

Vous disposez chacun de cinq minutes pour présenter votre exposé. Les membres du Comité vous poseront ensuite des questions.

Madame Cox, j'aimerais commencer par vous. Vous avez cinq minutes pour nous présenter votre déclaration préliminaire.

Mme Vicky-Lynn Cox (technicienne en structure d'aéronef, à titre personnel): Monsieur le président, avant de commencer, j'aimerais mentionner que M. Richards a agi ainsi à quelques reprises. Il prend le temps des témoins pour débattre de ses propres préoccupations.

Cela étant dit, je vous souhaite à tous le bonjour et je vous remercie de m'accueillir.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter mes recommandations dans le cadre de cette étude parlementaire sur la transition à la vie civile. Je suis vétérane et ancienne sergente de la Force aérienne des Forces armées canadiennes, femme de militaire et mère de trois enfants, et je souhaite mettre mes expériences personnelles à profit pour aider d'autres personnes à affronter les difficultés qui accompagnent cette transition.

En 1996, je me suis enrôlée dans les Forces armées canadiennes à titre de technicienne en structure d'aéronef. Peu après le début de mon cours de recrues en 1997, j'ai subi une agression sexuelle traumatisante commise par une autre recrue. Malgré ces sévices et l'adversité, j'ai persévéré, mue par un amour profond pour mon travail et par mon engagement à servir mon pays.

Au cours de mes années de service, j'ai subi harcèlement, agression sexuelle et discrimination. Même si j'ai été blessée durant un incident impliquant un aéronef sur la piste en 2003 et que j'ai ensuite reçu un diagnostic de TSPT et de fibromyalgie, je suis restée fidèle à mon devoir.

C'est seulement après l'annonce de l'opération Honour en 2015 que j'ai enfin trouvé la force de me manifester et de signaler les incidents que j'avais subis. Après avoir signalé quatre cas, au lieu de recevoir un soutien personnalisé pour mon rétablissement, j'ai été abruptement poussée vers la transition hors de la vie militaire, tandis que tous mes agresseurs demeuraient impunis. En fin de compte, l'unité de transition m'a fourni un soutien inadéquat et m'a mal préparée à la vie civile. Elle a exacerbé mes difficultés physiques et mentales, ainsi que celles de ma famille.

Malgré mes efforts dans le but de sensibiliser les gens au manque de soutien pour les victimes d'inconduite sexuelle, j'ai été confrontée à la résistance des officiers supérieurs, y compris du général Jonathan Vance. Sa signature sur mon certificat symbolisait l'échec de l'institution à régler les problèmes systémiques en son sein. Cela m'a rendue malade, parce qu'il avait déjà été congédié et accusé.

Après ma libération en 2020, mon bien-être physique et mental a beaucoup décliné. Le fardeau financier pour accéder à des services de santé privés a aggravé la situation. L'absence de services de soutien adaptés aux vétérans et à leur famille a aussi ajouté à nos peines.

À la lumière de ces difficultés, je propose les recommandations suivantes pour améliorer la réintégration des militaires à la vie civile.

Un, établir des services et des mesures de soutien consacrés aux victimes d'inconduite sexuelle et à leur famille dans les centres de transition.

Deux, fournir de l'aide juridique et des services de santé mentale complets, surtout aux personnes qui sont aux prises avec des poursuites juridiques en instance et ont des troubles de santé mentale.

Trois, allouer des fonds à des programmes d'éducation et de formation axés sur les compétences visant à répondre aux besoins divers des vétérans, y compris dans des domaines non traditionnels comme le théâtre et l'improvisation.

Quatre, élargir les services de soutien offerts par Anciens Combattants Canada et s'assurer qu'ils correspondent à ceux fournis par des organisations internationales comparables, comme le Département américain des anciens combattants.

Cinq, mettre en œuvre des programmes d'aide à long terme qui traitent des divers aspects de la vie après les forces et comprennent un suivi médical pour garantir leur sécurité et leur efficacité.

Six, rehausser l'accès aux ressources essentielles durant la transition, comme des ordinateurs du Réseau étendu de la Défense, des avocats civils, des spécialistes des finances et des ressources de préparation à l'emploi pour les vétérans.

Sept, établir des programmes de mentorat pour orienter les militaires en transition et leur famille qui cherchent à surmonter les difficultés de la vie civile.

Ces recommandations visent à corriger les lacunes systémiques dans le soutien offert aux militaires et à leur famille, à rendre la transition vers la vie civile plus harmonieuse et à atténuer les effets délétères du service militaire. En mettant en priorité le bien-être des vétérans et en reconnaissant leurs contributions, nous pourrions honorer leur service et défendre les valeurs d'équité, de dignité et de respect dans les forces armées.

• (1120)

J'aimerais souligner l'importance des programmes axés sur le soutien aux enfants et au conjoint dans cette transition.

Le programme Couples qui surmontent le TSPT au quotidien, le COPE, a été extrêmement utile pour mon mari, mes enfants et moi. Après le programme, un suivi de six mois auprès du couple a jeté les fondements nécessaires pour que mon mari et moi commençons à nous rétablir.

Le camp Maple Leaf pour les enfants de héros est un autre excellent programme. Il a été extrêmement bénéfique pour ma famille.

J'ai également participé à un programme du Project Trauma Support, dirigé par Manuela Joannou, et à un atelier de vie du Pepper Pod, dirigé par Sandra Perron, mais ces deux activités sont potentiellement dangereuses, et je les déconseille.

Sinon, je tiens à signaler que je travaille avec un de vos témoins précédents, Marie-Eve Doucet. Je me souviens que nous avons démonté des moteurs et travaillé ensemble dans l'aire de trafic.

J'insiste pour dire qu'il faut mener une étude sur les matières dangereuses et leurs effets sur les enfants à naître, surtout sur les effets des microparticules sur le cerveau. J'ai plusieurs amis qui en sont morts, qui sont mourants ou qui vont mourir à cause de cela. D'autres pays reconnaissent le risque que les matières dangereuses présentent. J'attends simplement que mon tour vienne, et cela me déchire de penser qu'après avoir été malade si longtemps, il se peut que je ne m'en sorte pas.

Merci.

• (1125)

Le président: Je vous remercie, madame Cox, de nous avoir raconté votre histoire. Nous allons bientôt vous poser des questions.

Monsieur Booth, vous avez cinq minutes pour présenter votre exposé.

M. Nick Booth (chef de la direction, Fondation Les Fleurons glorieux): Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de contribuer à votre mandat dans le cadre de votre étude sur la transition à la vie civile.

La Fondation Les Fleurons glorieux est la fondation nationale de la communauté militaire au Canada. Elle soutient de diverses manières la transition des militaires et des vétérans. Ma déclaration portera sur quatre catégories de soutien, soit l'emploi, le rétablissement à la suite d'une blessure, le maintien d'un objectif et la transmission d'informations.

Je vais commencer par le soutien à l'emploi. La Fondation Les Fleurons glorieux a lu le récent rapport du Comité intitulé *Stratégie nationale pour l'emploi des vétérans*. Nous étions particulièrement ravis de voir — dans la recommandation 18 — que le Comité recommande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre les conclusions du rapport de 2017 du Conseil consultatif sur la transition des vétérans dirigé par la Fondation La patrie gravée sur le cœur.

Nous sommes fiers de notre collaboration stratégique avec le Groupe de transition des Forces armées canadiennes, Anciens Combattants Canada, les services aux familles de militaires et notre relation avec le chef des réserves et du programme d'appui des employeurs.

Les organismes qui forment en quelque sorte un écosystème doivent trouver le moyen de travailler en collaboration. C'est ce que nous voulons favoriser au moyen de notre partenariat continu avec le gouvernement de l'Ontario. Par exemple, l'événement récent Ecosystem Connect a permis aux organismes de rencontrer des employeurs du secteur privé pour examiner ensemble comment améliorer les pratiques exemplaires et promouvoir l'embauche de vétérans dans les grandes organisations et les petites et moyennes entreprises, et ce en mettant l'accent sur le recrutement de vétérans qualifiés dans le secteur de la santé.

Il faut aussi reconnaître l'importance des besoins des familles des vétérans, comme les témoins ont souligné avec éloquence aujourd'hui, dans toute discussion sur la transition à la vie civile. Nous savons tous que lorsqu'une personne se joint aux forces, c'est toute sa famille qui s'enrôle avec elle, et que ce lien de la famille avec l'armée ne se brise pas lorsque le militaire délaisse son uniforme. La transition et l'état de santé ont des répercussions sur toute la famille.

La deuxième forme de soutien est le rétablissement après une blessure. La majorité des militaires quittent les forces armées en santé et en forme. La seule chose dont ils ont besoin est une forme de soutien qui les aidera à trouver leur voie dans la vie civile. D'autres, par contre, sont libérés des forces pour des raisons médicales ou des problèmes dont les effets se mesurent dans le long terme. Pour les personnes blessées ou malades, la transition sera réussie si le processus comporte un programme de réadaptation. Pour les appuyer, la Fondation Les Fleurons glorieux finance des programmes comprenant des activités telles que des sports adaptés, des expéditions et de la création artistique.

Tout récemment, en compagnie de quelques personnes présentes dans la salle, j'ai eu la chance d'assister, à Vancouver et à Whistler, aux événements inaugurant le décompte d'un an avant les jeux d'hiver Invictus 2025 auxquels nous conviait la Fondation La patrie gravée sur le cœur. J'ai été impressionné de voir la camaraderie internationale qui régnait au sein de ce rassemblement de vétérans provenant d'une vingtaine de pays. La transition de la vie militaire à la vie civile tient une grande place aux jeux Invictus. Les athlètes en incarnent diverses facettes telles que le rétablissement après une blessure, le rôle des familles et le resserrement des liens avec la communauté. Je tiens à remercier le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique de leur important soutien à ces jeux uniques.

Ensuite, la troisième forme de soutien est le maintien d'un but précis. Nous entendons souvent dire que les vétérans se sentent déconnectés de la société civile après leur départ des forces. Ils ne ressentent plus la raison d'être qui les habitait pendant leur service. Grâce au soutien d'Anciens Combattants, la fondation mène avec sept partenaires de programme la première étude canadienne sur la relation entre le service et le bien-être. Cette initiative est directement liée à la recommandation 30 du rapport *Stratégie nationale pour l'emploi des vétérans*. Une fois cette étude terminée, nous comptons établir un plan d'action national qui comprendra des outils et des stratégies de communication pour trouver, recruter, sélectionner et mettre à contribution des volontaires parmi les vétérans.

Finalement, la quatrième forme de soutien est la collecte d'informations et la transmission de celles-ci aux vétérans. En tant que bailleur de fonds national, nous savons que les organismes sont nombreux à essayer d'aplanir les difficultés liées à la transition de

la vie militaire à la vie civile. L'intérêt croissant pour ce domaine augmente les risques de duplications et de chevauchements.

Les connaissances que nous avons acquises en écoutant la communauté ont conduit à la mise sur pied d'un nouveau centre pour les vétérans. Cette plateforme nationale en ligne lancée à l'automne dernier aide les vétérans, les militaires encore en service et les familles à créer des liens au moyen de programmes, de possibilités de bénévolat et d'événements locaux. Une carte interactive permet aux utilisateurs de savoir ce qui se passe dans leur localité.

Nous sommes vraiment heureux de voir que presque 400 organismes se sont inscrits au site parce que cela renforcera l'écosystème de soutien aux vétérans et aux familles. Nous espérons que les membres du Comité feront de la publicité dans leurs réseaux respectifs.

Dans le même ordre d'idées, de nombreux organismes fournissent différents soutiens aux vétérans sans-abri. Il faudrait par contre produire des données concises sur le nombre de vétérans sans-abri, de même que des résultats mesurables du maigre financement alloué à cette cause. Nous appuyons fermement la mise en place d'une méthode axée sur les données qui permettrait de trouver des solutions aux besoins locaux à l'intérieur d'un cadre national.

• (1130)

Nous sommes heureux de voir que la recommandation récente du Comité soulignant l'importance d'accorder aux vétérans le contrôle de leur dossier médical et de leur permettre de communiquer ce dossier aux médecins civils, aux fournisseurs de services et à Anciens Combattants. Nous poursuivons la discussion à ce sujet dans le cadre de notre initiative visant à créer un conseil consultatif sur la technologie en santé mentale pour les vétérans. Nous croyons que cet élément facilitera grandement la transition à la vie civile.

En conclusion, je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité à témoigner. Je vais répondre avec plaisir aux questions du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Booth.

Nous passons ensuite à M. Turpin, qui témoigne à titre personnel par vidéoconférence.

Vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur Turpin.

[Français]

M. Steve Turpin (à titre personnel): Pouvez-vous m'entendre?

[Traduction]

Le président: Attendez un instant, monsieur Turpin. Le son est inaudible, ce qui rend la tâche impossible pour les interprètes.

Nous allons suspendre la séance 30 secondes pour donner aux techniciens le temps de vérifier la connexion de M. Turpin. Veuillez rester à votre place. Nous serons de retour dans 30 secondes.

La séance est suspendue.

• (1130)

(Pause)

• (1135)

[Français]

Le président: Nous reprenons la séance.

Étant donné les difficultés techniques que nous avons avec la connexion de M. Turpin, il sera des nôtres au cours de la prochaine heure. Nous allons donc poursuivre avec les témoins qui sont ici présents. Compte tenu de l'heure, nous allons faire un tour de questions de six minutes par groupe. Nous prendrons ensuite une pause pour accueillir les nouveaux témoins.

Monsieur Desilets, je vois que vous aimeriez faire une intervention. Vous avez la parole.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): J'interviendrai rapidement.

Est-ce que les tests de son ont été faits précédemment?

Le président: Oui. Les tests de son ont été faits.

M. Luc Desilets: C'est parfait. Nous avons oublié d'en parler au début de la réunion, alors je me posais la question.

Merci.

Le président: Je veux aussi saluer M. Mike Kelloway, qui remplace M. Sean Casey.

[Traduction]

Nous allons commencer immédiatement la première série de questions. Vous disposez de six minutes chacun et vous pouvez partager votre temps.

Nous commençons avec M. Tolmie.

Monsieur Tolmie, vous avez six minutes pour vos questions. Allez-y.

M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence.

Je voudrais remercier Mme Cox pour son service. Nous avons été déployés tous les deux à Bagotville, au Québec, pendant trois ans si ma mémoire est bonne. Mme Cox est importante pour moi et je suis heureux de la voir ici. Je la remercie de son témoignage.

Merci, monsieur Booth, de votre présence.

Je vais commencer avec M. Booth. Une information à retenir parmi celles dont vous nous avez fait part lors de votre déclaration est la mise en œuvre d'une recommandation datant de 2017. Ces délais sont notoires. Les recommandations que nous formulons dans nos études prennent souvent des années à se transposer dans la réalité.

Pourriez-vous nous en parler un peu plus?

• (1140)

M. Nick Booth: Oui. L'étude de 2017 a été menée par la Fondation La Patrie gravée sur le cœur. Cette étude indépendante renferme des recommandations dont l'objet est d'améliorer la transition des membres encore en service, notamment par le resserrement des liens avec les employeurs du secteur privé. De nombreuses améliorations ont été apportées avec les années. Le Groupe de transition des Forces armées canadiennes — selon ce que j'ai constaté pendant mes cinq années passées au Canada — fait de l'excellent travail.

Je suis heureux de voir que le sujet est toujours dans les esprits et que le Comité et d'autres organismes au gouvernement continuent de s'y pencher.

M. Fraser Tolmie: De notre point de vue, nous faisons preuve de diligence pour aider les vétérans. Les longs délais de mise en œuvre des recommandations occasionnent beaucoup de frustration. Nous entendons toujours les mêmes plaintes et les mêmes problèmes. Le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent.

C'est très frustrant pour nous également. Nous avons l'impression de perdre notre temps alors que nous sommes censés nous efforcer d'offrir de meilleurs services aux vétérans.

Je vous remercie de votre honnêteté.

Madame Cox, pourriez-vous en dire plus sur le Pepper Pod? Le Comité a déjà entendu des représentants de cet organisme.

Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi vos commentaires. Pourriez-vous apporter des précisions?

Mme Vicky-Lynn Cox: Beaucoup de choses peuvent être dites sur le Pepper Pod.

Je suis une personne handicapée, mais on ne m'a pas autorisée à apporter mon chien d'assistance. Je suis restée réveillée jusqu'à 2 heures du matin. Les escaliers menant au sous-sol n'avaient pas de rampe. J'ai été obligée de descendre sur les fesses. Il a fallu que je cuisine mon souper et que je fasse la vaisselle, après être restée assise pendant des heures. J'ai interrompu une réunion parce que la femme assise à côté de moi avait subi une hystérectomie seulement deux semaines auparavant. Ils ont quand même suivi le programme.

Je ne pense pas que le but était de mettre sur pied un centre pour les femmes, surtout après avoir vu sur Internet pas mal d'hommes de la Légion participer aux activités. Je ne me sens plus en sécurité à cet endroit. C'est comme si vous invitiez des talibans à un club d'anciens élèves de Valcartier. Comprenez-vous ce que je veux dire?

Certaines activités ne sont pas considérées comme sécuritaires. Prenons l'atelier de 24 heures sur les inconduites sexuelles. Je ne m'inscrirais surtout pas à ce programme en raison des risques de rouvrir un trouble de stress post-traumatique aussi complexe. Les participantes retournent chez elle sans suivi. Elles sont encore plongées dans leur traumatisme. Leurs souvenirs remontent à la surface.

Ce programme peut s'avérer extrêmement dangereux pour la santé des vétérans, peu importe où elles en sont dans leur cheminement.

M. Fraser Tolmie: Merci pour ces explications. Je sais que vous avez seulement cinq minutes et que vous n'êtes pas toujours en mesure d'y aller en détail.

Une des choses qui me préoccupent, puisque je vous connais personnellement, est le trouble de stress post-traumatique et les effets combinés de votre service militaire. L'incident de 2003 a été causé par le souffle d'un réacteur. Est-ce exact? Vous avez aussi été exposée aux microparticules et à la peinture.

C'est une accumulation de facteurs. Lorsque vous allez voir Anciens Combattants, reconnaissent-ils la combinaison des effets, ou traitent-ils chaque événement séparément?

Mme Vicky-Lynn Cox: Pour eux, un technicien des métaux travaille avec du métal. Ils ne tiennent pas compte de tout ce qui compose notre travail.

Rappelons-nous le témoignage de Marie-Ève Doucet. J'ai travaillé avec elle sur les lignes de vol. J'ai remplacé des moteurs avec elle. J'ai senti du carburéacteur tomber dans mes ganglions lymphatiques et les fluides s'infiltrer dans mon cerveau et dans ma peau. La peau est le plus gros organe du corps humain. Pourquoi porter des gants s'ils fondent au contact des cétones? Ce sont toutes ces choses combinées.

Ces microparticules viennent de l'aéronef qui se trouve là, ou encore du carburéacteur de type JP-8. Lorsque je répare un jet, comme je n'ai pas nécessairement tout l'appareil, il faut que je ponce. Le ponçage de la peinture à base de polyuréthane libère des microparticules d'isocyanate très toxiques qui s'infiltrent dans la peau et les pores — partout.

Je m'inquiète même des concierges. Ils devraient porter un équipement de protection. Les bâtiments comptent des cantines où nos repas sont préparés. Ces bâtiments ont été construits dans les années 1950, non pas pour préserver la santé de techniciens, mais pour la guerre. Ils devaient être temporaires.

• (1145)

Le président: Merci beaucoup, madame Cox.

Merci, monsieur Tolmie.

Nous passons à présent à Mme Hepfner pour six minutes.

Mme Lisa Hepfner: Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins d'être venus comparaître et de nous avoir fait part de leur expérience, particulièrement Mme Cox.

Mme Cox, merci de votre service. Merci également de nous avoir raconté ce que vous avez vécu. Je sais que vous revivez votre traumatisme chaque fois que vous en parlez, mais il est capital que nous l'entendions et que nous l'inscrivions au compte rendu afin d'en tirer des leçons et d'avancer.

Je suis désolée que vous ayez eu à écouter nos échanges acrimonieux au début de la réunion. Vous méritez tout notre respect et notre attention lorsque vous venez témoigner.

J'aimerais revenir à vos derniers commentaires. Je veux m'assurer de bien comprendre. Vous avez travaillé sur des aéronefs — des CF-18, je crois — et vous avez été en contact avec un grand nombre de matières dangereuses dans le cadre de ce travail.

Vous avez découvert depuis que les conditions associées aux substances avec lesquelles vous avez travaillé ont pu affecter votre santé, mais vous avez de la difficulté à obtenir une reconnaissance. Pourriez-vous aller un peu plus en détail sur cette absence de reconnaissance et nous dire d'où l'aide devrait provenir? Comment modifier le système pour que les personnes comme vous obtiennent du soutien?

Mme Vicky-Lynn Cox: J'étais responsable du programme SIM-DUT dans la plupart des bases où j'ai été affectée. J'avais accès aux fiches signalétiques qui décrivent les risques pour la santé — des cancers dans la plupart des cas. Lorsque j'ai été libérée de l'armée, j'ai demandé aux techniciens Méd Prév la liste des produits toxiques auxquels j'avais été exposée pendant mes années de service. Ils n'étaient pas en mesure de me la fournir. En vain également, j'ai demandé au médecin de me donner une liste des produits toxiques associés à mon corps de métier. J'ai demandé la même chose à Anciens Combattants sans rien obtenir là non plus.

Je suis obligée d'attendre de développer un cancer pour prouver ce lien, alors que tous les autres pays l'ont déjà reconnu. Le Canada accuse 10 ans de retard. J'ai peur de ne pas vivre suffisamment longtemps pour mes enfants. Je perds des amis chaque minute, notamment Marie-Ève, qui était très proche, ainsi que Steve, à qui je tenais beaucoup également.

Mme Lisa Hepfner: Vous dites que vous avez même de la difficulté à obtenir un diagnostic. Est-ce exact?

Mme Vicky-Lynn Cox: Oui. J'ai demandé à mon médecin, le Dr Jung, un amiral retraité, de me faire passer une imagerie pour détecter les cellules précancéreuses, mais mon dossier a été rejeté. J'ai demandé à Anciens Combattants de me diriger au moins vers un traitement préventif contre le cancer — je sais que des techniques d'imagerie à Toronto permettent de prévenir le cancer —, mais mon dossier n'a pas été retenu là non plus. Il faut que je paye tout de ma poche.

Je suggérerais de faire passer une imagerie à au moins une partie des gens qui ont travaillé avec des F-18 au cours des 30 dernières années afin d'établir un pourcentage. Il faudrait réaliser une étude sur ces techniciens qui viserait les 30 dernières années pour voir qui parmi eux a développé un cancer du pancréas et un cancer du cerveau et faire ensuite une ventilation des cas. En parlant des F-18, nous aurons bientôt des F-35. Ma première réaction a été de me demander où était la liste des produits toxiques. Sommes-nous préparés à recevoir ces jets et à protéger les techniciens?

• (1150)

Mme Lisa Hepfner: À notre dernière réunion, nous nous sommes penchés sur la santé des femmes. La communauté des vétérans compte moins de femmes que d'hommes, ce qui donne à penser qu'il y a peut-être moins de mesures de soutien pour les conditions qui affectent particulièrement les femmes. Nous savons qu'il y a moins de recherche médicale sur les conditions qui touchent les femmes — par exemple la ménopause. Au sein des forces, un grand nombre de femmes qui traversent ces changements dans leur vie ne sont pas vraiment soutenues.

Auriez-vous des recommandations? Les substances toxiques peuvent affecter n'importe qui. Par contre, elles affectent peut-être différemment les femmes. Auriez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Mme Vicky-Lynn Cox: Ma recommandation, étant donné que les femmes militaires ont une idée générale du moment où elles aimeraient fonder une famille, c'est qu'elles soient affectées à d'autres tâches trois mois avant même de commencer à essayer de concevoir.

J'étais dans une clinique de fertilité avec mon mari... et j'ai dû me battre bec et ongles pour ne pas être en contact avec du PRC, qui est la substance la plus dommageable pour les cellules à l'étape du développement embryonnaire. Quand le bâtonnet devient bleu, c'est déjà fait. J'ai été obligée d'aller voir le médecin et d'insister pour avoir un retrait préventif de six mois, car on allait me faire faire des travaux de peinture. Il a fallu, au risque de sonner comme un disque rayé, que je le demande et que je me plaigne. Je voulais protéger le bébé et faire ce qu'il y avait de mieux pour lui. Je ne plaisantais pas; j'étais enceinte.

J'ai trois enfants. J'ai eu le premier avant d'être vraiment exposée; les deux autres ont été exposés. Un des enfants n'a rien. Un autre souffre d'asthme, de dyslexie et d'anxiété, et l'autre a un TDA avec anxiété et colère.

Je ne pense pas avoir une génétique différente. La seule chose qui a changé dans mon environnement, c'est mon milieu de travail. On m'a mise dans un bureau, mais j'étais toujours dans l'immeuble. Je ne pouvais pas être dans l'aire de trafic. Je devais être loin de possibles explosions, de travaux de peinture et des vapeurs d'échappement, qui sont cancérigènes, et qui étaient transportés par le vent vers les logements familiaux, exposant ainsi les enfants et les femmes. Le problème est beaucoup plus vaste.

Le cas de Marie-Ève Doucet devrait faire partie intégrante de cette étude, et le Comité devrait vraiment l'examiner attentivement. Il devrait y avoir un processus de réclamation présomptive pour les personnes exposées aux matières dangereuses, en particulier les femmes.

Le président: Merci, mesdames Cox et Hefpner.

[Français]

Monsieur Desilets, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Bonjour, très chers collègues.

Je remercie nos invités de leur présence.

Madame Cox, votre histoire me touche énormément. Nous ne pouvons pas rester insensibles à vos propos. J'aimerais revenir sur un volet délicat de votre histoire, soit l'agression sexuelle que vous avez vécue. Vous êtes-vous sentie écoutée et respectée lors des diverses procédures?

[Traduction]

Mme Vicky-Lynn Cox: J'ai été victime d'intimidation.

[Français]

Je me suis sentie bousculée.

M. Luc Desilets: Dans quel sens?

Mme Vicky-Lynn Cox: Les faits ont été dévoilés après que le général Vance a lancé l'opération Honneur. Finalement, je sentais que je pouvais en parler avec une personne dont le rang était assez respectable. Cependant, on n'a rien fait. Quand je suis arrivée à l'unité de transition, on n'a même pas considéré ma situation, et on m'a assigné un homme comme mentor.

M. Luc Desilets: Qu'est-il advenu de l'agresseur?

• (1155)

Mme Vicky-Lynn Cox: J'ai rapporté quatre cas qui m'empêchaient de dormir, pour lesquels j'ai dû faire installer un bouton d'alarme à côté de mon lit.

Je me suis battue pour qu'on examine les cas. Dans un des cas, l'agresseur était déjà en prison à Québec. Dans un autre cas, les gens de Bagotville ont voulu le défendre. Il a été rétrogradé au rang de caporal-chef, on lui a dit qu'il ne pourrait plus avancer au sein des forces, et il a donc quitté les forces. Par contre, on l'a réengagé pour le même poste à L3.

M. Luc Desilets: J'aurais une autre question un peu particulière à ce sujet: combien de fois avez-vous eu à raconter cette agression sexuelle?

Mme Vicky-Lynn Cox: Je n'en pleure plus maintenant, tellement j'ai dû la raconter de nombreuses fois. J'ai dû expliquer mon cas à la police militaire, ensuite aux médecins, un peu à la gestion-

naire de cas, à la thérapeute, au conjoint. Il y a eu des intervenants à l'extrême. J'ai perdu beaucoup de plumes.

M. Luc Desilets: Je comprends.

Je poursuis dans un autre ordre d'idées. Nous avons reçu Marie-Ève Doucet à titre de témoin, et elle a établi des liens assez directs entre sa situation et l'exposition à des produits toxiques pendant son service. Vous faites la même chose par rapport à vos enfants.

D'après vous, des études ont-elles été menées? Vous-même, avez-vous fait des recherches sur ce plan?

Mme Vicky-Lynn Cox: J'ai commencé à faire des recherches, mais on a vraiment besoin qu'une étude soit faite sur les répercussions de cette exposition, surtout avant l'arrivée des avions F-35.

M. Luc Desilets: En ce qui concerne les difficultés qu'éprouvent vos propres enfants, ceux de Mme Doucet et des autres, existe-t-il des similitudes?

Mme Vicky-Lynn Cox: Oui. Il y a des similitudes auxquelles on ne pensait pas. On n'avait pas fait le lien. Si on regarde l'ensemble des enfants de militaires, une grosse partie d'entre eux ont reçu toutes sortes de diagnostics. Ce serait intéressant de savoir quels diagnostics et comment ces enfants ont été touchés.

Je rapporte à la maison les vêtements avec lesquels je travaille. Ils baignent dans les produits toxiques. Je mets mon uniforme dans la machine à laver, dans laquelle je lave aussi le linge des bébés. Ces produits se mélangent à tout. Autrefois, nos combinaisons étaient lavées au hangar pour minimiser les risques. Maintenant, c'est rendu dépassé.

M. Luc Desilets: Pourquoi ne le font-ils plus?

Mme Vicky-Lynn Cox: Ils ne le font plus parce que nous ne mettons plus de combinaison, nous gardons l'uniforme. Nous enlevons seulement la veste et allons travailler en tee-shirt, avec une casquette. À la fin de la journée, nous la remettons.

Il y a mes bottes qui se salissent, tout comme mes genoux, par exemple quand j'ai les deux genoux dans le fioul pendant la journée.

M. Luc Desilets: À votre connaissance, il n'existe aucune liste de produits toxiques.

Mme Vicky-Lynn Cox: Il y en a. Une étude a été faite là-dessus il y a quelque temps, mais je ne sais pas au juste quand. Le personnel en médecine préventive de la base est censé avoir la liste des produits toxiques, surtout pour les métiers concernant les techniciens en structures d'aéronefs. Il est très facile de demander à la base de Bagotville ou à celle de Cold Lake de produire une liste des produits toxiques.

M. Luc Desilets: D'après vous, pourquoi ne les rendent-ils pas accessibles?

Mme Vicky-Lynn Cox: Je ne sais pas.

M. Luc Desilets: Je suis naïf.

Mme Vicky-Lynn Cox: Pendant mes 24 ans de service, j'étais censée avoir un examen médical lié aux matières dangereuses tous les deux ans, mais je n'en ai eu que deux pendant cette période. Ils ne font plus cet examen aujourd'hui et je trouve que c'est une drôle de coïncidence qu'ils ne le fassent plus, alors que des cas se manifestent. On a travaillé sur le F-18 pendant 30 ans, alors les cas commencent à sortir.

M. Luc Desilets: Est-ce que, aux États-Unis, les listes de matériaux, de produits toxiques sont plus facilement accessibles à ceux qui sont dans une situation comme la vôtre, vous qui avez travaillé dans l'aviation avec le F-18? Sommes-nous en retard là-dessus?

Mme Vicky-Lynn Cox: Oui, en effet, nous le sommes. Je pense qu'aux États-Unis, tout est informatisé. Les personnes peuvent accéder aux listes de produits, en vérifier les risques et tout ce qui touche à la santé, chercher ce dont ils ont besoin comme équipement de protection individuelle, et ce qu'il est approprié de porter ou non.

C'est comme les plateaux d'égouttage dont Marie-Ève Doucet parlait dans son témoignage. Quand ils sont pleins, on les vide dans les égouts. Pour atténuer les risques, il faudrait peut-être avoir une équipe de pompiers qui aille vider ces plateaux dans un réservoir à cinq heures le matin, avant que tous les techniciens, secrétaires et autres entrent dans l'édifice.

• (1200)

M. Luc Desilets: Merci beaucoup, madame Cox.

Le président: Merci, monsieur Desilets.

[Traduction]

Pour la dernière intervention de six minutes, j'invite Mme Rachel Blaney à prendre la parole.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie, tout le monde, de vos témoignages.

J'aimerais d'abord vous poser une petite question, monsieur Booth. Vous avez parlé des quatre catégories d'anciens combattants avec lesquels vous travaillez. Un problème qui a été soulevé au sujet des services offerts aux anciens combattants et la transition, c'est que les anciens combattants célibataires sont souvent laissés pour compte. Il y a des célibataires avec enfants, et des célibataires sans enfants et, essentiellement, ils n'ont pas de soutien dans leur entourage.

Je me demande simplement si, dans le cadre de votre travail. Il existe un programme axé précisément sur le soutien aux personnes célibataires.

M. Nick Booth: Merci. C'est un point très important.

Beaucoup de nos anciens combattants sont isolés géographiquement ou socialement, et nous savons que, très souvent, ce sont eux qui sont à risque. Aujourd'hui, nous avons entendu des témoignages très percutants au sujet des répercussions à long terme sur les familles.

La Fondation Les Fleurons glorieux finance des programmes de soutien en ligne, notamment le programme COPE. Nous finançons divers programmes, dont JEUNESFAC, administré par la ligne d'aide téléphonique pour les jeunes, et le Camp Feuille d'érable. Divers programmes sont offerts.

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon témoignage au sujet du carrefour, les gens ont souvent beaucoup de difficulté à savoir quels services leur sont offerts dans leur région. Nous cherchons notamment à améliorer l'offre de renseignements locaux adaptés à la situation personnelle, la langue ou la culture d'une personne, quel que soit l'endroit où elle habite.

Il existe des programmes. Ils tendent à être localisés et sont probablement difficiles d'accès pour les familles, en particulier pour les

personnes qui peuvent avoir des difficultés, comme les personnes monoparentales ou les personnes isolées socialement.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup. C'est très utile.

Madame Cox, je tiens à vous remercier de votre service, bien sûr, et de votre témoignage d'aujourd'hui.

Ma question porte sur l'époque où vous étiez dans les Forces armées canadiennes. Aujourd'hui, vous avez beaucoup parlé de votre exposition aux produits toxiques. Je suis curieuse. Vous a-t-on fourni l'équipement de protection individuelle approprié? Comment a-t-on travaillé avec vous pour vous protéger lorsque vous étiez enceinte?

Mme Vicky-Lynn Cox: On n'a pas travaillé avec moi. Comme je l'ai déjà dit, j'ai dû me battre avec acharnement pour être placée à distance du produit. Selon la fiche signalétique, la première chose que la substance attaque, c'est le cerveau. J'ai dû aller voir un médecin et me battre pour cela. À mon retour, j'ai demandé à ne pas être dans l'aire de trafic. Cela m'a été refusé; on m'a dit qu'un bureau était suffisant. Je savais que ce n'était pas assez. À Bagotville, les compagnies aériennes ne passent pas le test d'air. Donc, l'immeuble est vidé pour que les peintres travaillent de nuit, parce que l'immeuble n'est pas adéquat.

Quelle était votre autre question?

Mme Rachel Blaney: Est-ce qu'on vous a fourni l'équipement de protection individuelle approprié?

Mme Vicky-Lynn Cox: Non. Je me souviens d'avoir réparé des radômes, souvent, d'ailleurs. Cela dégage beaucoup de chaleur. Il s'agit de meuler, à l'intérieur du radôme, des fibres brûlées en raison de l'électricité statique. C'est de la fibre de verre. Donc, vous êtes dans ce dôme, avec la fibre de verre. Vous faites le meulage. Ensuite, il faut nettoyer avec du méthyléthylcétone, un produit qui fait littéralement fondre les gants. La réparation prend trois ou quatre jours. Il faisait chaud. Mon masque tombait. C'était le masque 3M le plus petit que j'ai pu trouver. À mesure qu'il descendait, cela créait des trous où l'air entraînait, et je me trouvais à inspirer, directement dans mes poumons, des fibres brûlées et cancérigènes.

Mme Rachel Blaney: Dans la même veine, par rapport à la transition, a-t-on pris des mesures quelconques pour tenir compte de ces réalités au moment de votre libération pour raisons médicales? Avez-vous eu un examen médical lié aux matières dangereuses?

Mme Vicky-Lynn Cox: Non. J'ai demandé un examen médical lié aux matières dangereuses. J'ai demandé une liste des produits contenant des matières dangereuses qui étaient cancérigènes. On ne m'a rien fourni.

Mme Rachel Blaney: Vous avez été libérée sans avoir eu un examen médical lié aux matières dangereuses.

Mme Vicky-Lynn Cox: En effet, sans examen médical lié aux matières dangereuses.

• (1205)

Mme Rachel Blaney: Donc, je suppose — et veuillez me corriger si je me trompe — que si cela n'a pas été fait au moment de votre libération, lorsque vous accédez aux services d'ACC... Dans les soins médicaux fournis par ACC, tient-on compte de ces antécédents?

Mme Vicky-Lynn Cox: On reconnaîtra qu'une personne peut souffrir de problèmes de genou, de talon ou de dos, mais on ne reconnaît pas qu'un homme peut avoir un cancer de la prostate ou qu'une personne peut avoir un cancer du cerveau ou du pancréas.

La réalité, c'est que toutes ces matières toxiques s'attaquent aux organes. À ce moment-là, vous...

Mme Rachel Blaney: Vous avez parlé de vos trois enfants. Par simple curiosité, pensez-vous que la façon dont la transition s'est passée a eu une incidence quelconque sur vos enfants? Le ministère des Anciens Combattants leur offre-t-il un soutien concret?

Mme Vicky-Lynn Cox: Non. Durant ma période de transition, ma famille n'a pas été tenue de faire elle-même la transition.

À mon avis, le militaire est en transition, mais la famille l'est aussi. Il peut y avoir de l'incertitude financière. Une militaire était probablement célibataire lorsqu'elle est entrée dans les Forces, mais à sa libération, elle a habituellement une famille — un mari et des enfants. Ils ont un rôle à jouer, dans la mesure où ils peuvent comprendre pourquoi maman est si malade. On ne leur a pas dit.

Mes enfants pensent que je ne travaille pas; je suis une femme au foyer, mais j'ai déjà travaillé. Cela n'a pas été expliqué. On n'a pas expliqué à mon mari en quoi consistait le processus, exactement. Pendant ma transition, il a dû aller au collège d'état-major. Je suis en transition, maintenant, et il est au collège d'état-major.

Les enfants n'allait pas bien. Ma fille a des marques d'automutilation de la cuisse à la cheville. Tout ce chaos en faisait partie. J'étais incapable de trouver un thérapeute pour elle parce qu'au ministère des Anciens Combattants, on disait simplement de téléphoner à tel numéro, et à tel autre numéro. On me disait simplement de téléphoner. Je n'ai pas réussi à joindre qui que ce soit jusqu'à ce qu'une infirmière en soins intensifs vienne à la maison et utilise son titre d'infirmière autorisée pour faire entrer Sydney. Il était encore extrêmement difficile de trouver du soutien pour les enfants.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Je vous remercie tous les deux de votre participation, de vos observations et de votre contribution à cette étude sur la transition à la vie civile.

[Français]

Madame Vicky-Lynn Cox, je vous remercie et je vous souhaite beaucoup de courage pour la suite des choses. Je rappelle que vous êtes technicienne en structures d'aéronefs.

Je remercie aussi M. Nick Booth, chef de la direction de la fondation Les Fleurons glorieux.

Nous allons prendre une courte pause, le temps d'accueillir les quatre prochains témoins.

La séance est suspendue.

• (1205) _____ (Pause) _____

• (1215)

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous poursuivons notre étude sur la transition à la vie civile. Pour cette deuxième heure de réunion, nous avons le plaisir d'accueillir quatre témoins. Dans la salle, nous avons Mme Carolyn Hughes, directrice des services aux vétérans à la Légion royale canadienne, et M. John Senior, vétérans, qui comparait à titre personnel. En vidéoconférence, nous avons Mme Susan Pollard, et M. Steve Turpin que je salue de nouveau.

[Traduction]

Cinq minutes sont accordées pour les déclarations préliminaires. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du Comité.

J'invite les membres du Comité à réfléchir à la personne qui posera les questions. Pour le premier tour, les interventions seront de six minutes.

Nous entendrons d'abord Mme Hughes.

[Français]

Vous êtes une habituée de la maison.

[Traduction]

Vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

Mme Carolyn Hughes (directrice, Services aux vétérans, Légion royale canadienne): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent des anciens combattants, au nom du président national, le camarade Bruce Julian, et de nos plus de 256 000 membres, je vous remercie d'avoir invité la Légion royale canadienne à vous parler aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur la transition.

La Légion compte plus de 1 300 filiales — je pense qu'il y en a maintenant 1 350 — d'un océan à l'autre. Chaque filiale dispose d'un officier d'entraide bénévole. Ce sont nos troupes sur le terrain. Nous avons aussi, à l'échelle du pays, 35 officiers d'entraide et officiers d'entraide adjoints au sein des directions provinciales. Ils aident les anciens combattants tous les jours, notamment pour la présentation de demandes de prestations d'invalidité à Anciens Combattants Canada, les appels auprès du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), l'accès à d'autres programmes et prestations d'ACC et, bien sûr, l'obtention de l'aide financière par l'intermédiaire du Fonds du coquelicot. Je le mentionne, car nous entendons d'anciens combattants de partout au pays. Ce sera la prémisses sur laquelle mon témoignage sera en grande partie fondé.

Je suis directrice des services aux vétérans au bureau national de la Légion royale canadienne. Je suis aussi une ancienne combattante et je suis honorée d'aider mes camarades au quotidien. Mon dernier poste dans l'armée, il y a plus de 10 ans, consistait à aider les malades et les blessés pendant leur transition de la vie militaire à la vie civile, dans ce qu'on appelait à l'époque les centres intégrés de soutien du personnel. C'était avant la création des centres de transition.

Mes propos refléteront ce que j'entends d'un bout à l'autre du pays.

J'aimerais d'abord établir un cadre qui, selon nous, est essentiel pour comprendre la période d'adaptation lors de l'enrôlement, ainsi qu'avant et pendant la transition.

L'expérience de transition et de libération est différente et unique d'un ancien combattant à l'autre, parce que certains quittent volontairement le service après une courte période. Ils peuvent avoir terminé de rembourser leurs prêts étudiants et veulent passer à un autre emploi. Certains ont de jeunes familles; certains ont servi pendant 30 ans. D'autres ont des maladies et des blessures — qu'elles soient attribuables au service ou non —, d'autres sont célibataires et d'autres encore sont mariés. C'est très varié. Quoi qu'il en soit, il peut être terrifiant de cesser de porter l'uniforme et de changer de mode de vie. Beaucoup de choses changent à ce moment-là.

Quand on s'enrôle dans l'armée, on est endoctriné dans un système structuré. On croit que le système s'occupera toujours de nous et qu'on peut compter sur lui. Nous acceptons la culture militaire du travail d'équipe et nous comptons beaucoup sur le soutien de cette équipe dans tous les aspects de notre carrière. Les périodes de conflit en sont l'exemple le plus probant, mais cela existe dans tous les aspects du service militaire.

Les militaires et leur famille grandissent avec la culture militaire et ont une vie relativement confortable. Essentiellement, les collègues militaires font partie de leur famille élargie et, dans bien des cas, ce lien peut être puissant et indéfectible. Cela fait partie intégrante de leur identité profonde, de sorte que pour certains, laisser derrière ce mode de vie ou cette culture est une période extrêmement difficile, pour eux et leur famille.

Pendant leur service, les militaires avaient accès à du soutien. Ils savaient où aller pour poser des questions et demander de l'aide. Ils ont eu accès à des programmes de perfectionnement professionnel durant leur instruction militaire, les déploiements et les affectations. Un calendrier était établi pour eux. On leur disait où se rendre et à quel moment, comment s'y rendre, quoi porter, comment se coiffer, etc.

Pendant la transition et la libération du service, après une carrière dans un milieu très structuré, il y a beaucoup d'inconnues pour un membre et sa famille. C'est une expérience unique pour tout le monde. Comme je l'ai indiqué dans de nombreux témoignages précédents, il n'y a pas de solution unique. Dans tous les aspects du processus de transition, l'identité de genre, l'origine ethnique, l'appartenance religieuse, l'âge, la durée du service, le grade, la situation familiale et bien plus encore doivent être pris en considération pour la personne. Parmi les autres facteurs pouvant nuire à une transition harmonieuse de la vie militaire à la vie civile, soulignons le logement, les questions financières, l'emploi et les études après le service, ainsi que la perte de sentiment d'appartenance et d'utilité.

Les invalidités graves et complexes compliquent la transition et peuvent entraîner une instabilité accrue après la libération. Il arrive que certains problèmes de santé ne soient pas pleinement reconnus par le militaire ou son équipe de soins de santé pendant le service. Certains peuvent prendre des années à se développer, comme les traumatismes articulaires répétitifs, les problèmes de dos et de genoux dus aux mouvements répétés, etc. En outre, certains militaires ne signalent pas les blessures par crainte de répercussions sur leur carrière. Ils endurent simplement leur mal et continuent.

• (1220)

Il y a les personnes qui ont des problèmes de santé mentale qui peuvent découler de déploiements, de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle dans l'armée, ou de tout autre facteur de stress dans leur vie. Il est fréquent qu'une personne ne reconnaisse pas

vraiment qu'elle a un problème de santé mentale tant qu'on ne lui a pas fait remarquer ou qu'on ne lui dit pas d'aller chercher de l'aide. Elle cherche alors à obtenir un traitement et un diagnostic, ce qui peut être long. Il est possible que le diagnostic ne soit pas fait pendant le service, avant le départ.

La stigmatisation demeure un facteur important malgré les importants progrès à cet égard. Que la personne suive un traitement ou non, la maladie mentale constitue un obstacle important à une transition réussie lorsqu'aucun soutien n'est disponible.

En raison de la grave pénurie de personnel dans le secteur de la santé au Canada, bon nombre d'anciens combattants ne reçoivent pas les soins nécessaires après leur service, puisqu'il leur faut des années pour trouver un médecin de famille. Un traitement immédiat et continu est requis pour qu'une personne atteigne une nouvelle normalité. Les retards induits dans l'accès aux soins de santé — en santé mentale et en santé physique — ne font qu'exacerber les symptômes et mettre en danger les soins à long terme offerts aux anciens combattants et à leur famille.

Puisque mon temps est presque écoulé, le point principal que je vous invite à retenir est qu'aucune personne qui est gravement blessée ou malade ne devrait être libérée des Forces tant que les mesures de soutien appropriées ne sont pas en place. Cela comprend l'accès à un médecin et à d'autres services de soutien.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Hughes.

J'invite maintenant M. John Senior à prendre la parole. Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

M. John Senior (vétérane, à titre personnel): Merci beaucoup de prendre le temps de m'écouter.

Contrairement à la plupart des citoyens de la population générale, les militaires et les membres de la GRC forment par nécessité un groupe très étroitement contrôlé. Nous sommes immédiatement isolés du monde extérieur. Nous apprenons à compter sur les autres et à leur confier notre vie. Nous apprenons à penser en tant que communauté pour surmonter tous les problèmes. Nous sommes tous très bien formés et nous suivons les ordres et les règlements pour protéger notre communauté et notre pays.

Nous avons des responsabilités que le commun des mortels ne peut pas saisir. Dans les forces armées, nous pouvons être chargés de la garde et du contrôle d'un groupe de combat et être responsables de tous les besoins et du bien-être des soldats. En retour, ils nous confient leur vie.

Le président: Je vous demande pardon, monsieur Senior. Je suis désolé de vous interrompre, mais pourriez-vous parler un peu plus lentement pour les interprètes? Nous vous poserons des questions par la suite.

M. John Senior: Je vais revenir un peu en arrière. Je suis désolé, monsieur.

M. Blake Richards: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Cinq minutes, c'est bien peu. Vous pourriez peut-être indiquer à notre témoin que vous lui accorderez une certaine marge de manœuvre, afin qu'il ne ressente pas le besoin d'essayer de tout dire en si peu de temps.

Le président: Exactement.

Ne vous pressez pas. N'oubliez pas que vous pouvez aussi envoyer un mémoire au greffier. Vous avez du temps.

M. John Senior: D'accord. C'est très bien.

Nous pouvons également, comme je l'ai été, être chargés de faire monter les avions sur la rampe pour les missions en Afghanistan, où le simple facteur déterminant était de savoir si un avion avait 15 chevaux-vapeur de plus qu'un autre. Le succès ou l'échec d'une mission, ou la vie ou la mort d'un équipage, en dépendait. En tant que soldats, nous sommes entraînés à porter des armes et à utiliser de l'équipement très complexe. Nous avons une formation et des talents extraordinaires qui ne se comparent à rien dans le marché du travail civil.

Dans le cadre de nos fonctions, la plupart d'entre nous ont vécu des situations traumatiques ou en ont entendu parler. Nous avons même vu des effets directs lors de combats, de missions de maintien de la paix ou d'autres situations extrêmes. Certaines de ces expériences ont eu d'énormes conséquences émotionnelles ou mentales qui ont causé d'importantes blessures de stress opérationnel. Nous savons que si nous ne nous ressaisissons pas, nos vies prendront fin abruptement au sein de la communauté militaire.

Les militaires et les membres de la GRC développent des identités qui leur sont bénéfiques pendant leur service. Ces identités nous permettent de nous dissocier pour notre propre survie et pour nous acquitter efficacement de notre travail. Nous devons prendre des décisions très claires et défendables qui, après coup, peuvent être examinées de très près pendant des décennies. Bon nombre de personnes qui ne sont pas dans le service semblent oublier que c'est vers nous qu'on se tourne pour obtenir de l'aide, pour assurer la sécurité nationale, pour offrir de l'aide d'urgence et pour apporter de l'aide humanitaire dans des pays lointains. Parfois, nous ne pouvons pas simplement mettre nos identités défensives en veilleuse.

Pendant la transition à la vie civile, les anciens combattants sont confrontés à l'intégration au monde civil. Ceux qui peuvent s'y adapter trouveront une nouvelle identité et seront en mesure de trouver un très bon bien-être. Cependant, pour environ le tiers des anciens combattants, ce n'est pas possible.

Vous, en tant que gouvernement, avez déjà mené des études et recueilli les renseignements, alors une autre étude n'est pas nécessaire. La plupart des réponses ont déjà été données. Par exemple, dans l'Enquête sur la vie après le service militaire menée en 2019, on apprend que 39 % des répondants ont de la difficulté à s'adapter à la vie civile, que 49 % ont été libérés pour des raisons médicales, que 33 % souffraient de dépression et que 43 % n'avaient pas trouvé d'emploi dans la société civile. Comparativement à l'Enquête sur la vie après le service militaire de 2016, celle de 2019 faisait état d'une augmentation marquée des départs à la retraite, du chômage dans le marché du travail civil et des conditions chroniques comme le trouble de stress post-traumatique, ou TSPT. La participation aux programmes d'Anciens Combattants Canada, ou ACC, a grandement augmenté. Comparativement aux personnes du même âge et du même sexe dans le monde civil, les anciens combattants ont des problèmes de douleur chronique dans une bien plus grande proportion — deux fois plus — et ils sont 26 fois plus susceptibles de souffrir de TSPT. Dans ce groupe, la dépression est presque deux fois plus fréquente, et l'anxiété et les contraintes dans les activités quotidiennes, trois fois plus.

Nos difficultés sont balayées du revers de la main. Les politiciens, les médecins et les employés à l'autre bout du fil à Anciens Combattants — presque tous les intervenants avec qui nous avons affaire — semblent complètement nous déprécier, ainsi que notre niveau de professionnalisme, notre formation et les responsabilités

qu'on nous confiait. Ce rejet nous cause beaucoup de tort. Le fait de ne plus être en service ne signifie pas que nous oublions immédiatement notre loyauté et nos connaissances, puis que nous oublions du jour au lendemain qui nous étions. Le traumatisme du sanctuaire est réel et il est causé par l'endroit qui est censé prendre soin de nous. Ainsi, les efforts pour économiser de l'argent et refuser les prestations causent en fait plus de tort que de bien.

Nous, les vétérans des forces armées et de la GRC, en avons assez de voir nos prestations diminuer alors qu'on se sert de nous pour des séances de photos et qu'on nous dénigre pour demander plus que ce que nous pouvons donner. Permettez-moi de vous rappeler que nous sommes nombreux à avoir tout donné. Nous avons monté la garde de notre plein gré, pour ensuite être laissés en plan.

• (1225)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Senior. Vous avez pris exactement cinq minutes.

J'invite maintenant Mme Susan Pollard à prendre la parole pendant cinq minutes.

Mme Susan Pollard (à titre personnel): Bonjour à tous. Merci de m'avoir invitée à la séance d'aujourd'hui.

Je suis ici pour parler de la capacité de tendre la main aux anciens combattants qui le sont depuis peu, depuis longtemps ainsi qu'à tous les autres. J'aimerais vous parler un peu de mon travail.

Je compte environ neuf ans d'expérience auprès des anciens combattants, des vétérans de la GRC, des membres des Forces armées canadiennes et des membres de leurs familles. J'ai été coordonnatrice du Programme pour les familles des vétérans au Centre de ressources pour les familles des militaires de l'Île-du-Prince-Édouard pendant environ cinq ans. Auparavant, j'ai beaucoup travaillé avec l'organisation, et je travaille actuellement pour le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Je suis ici aujourd'hui à titre personnel. Je ne représente pas le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

J'aimerais aborder quelques sujets clés aujourd'hui en me fondant sur l'expérience que j'ai acquise auprès de mes clients. Le plus important est de savoir ce qu'est un ancien combattant. D'après mon expérience, la définition d'un ancien combattant varie grandement selon l'organisation ou l'organisme de soutien communautaire. Je pense que nous réussissons à simplifier les définitions au sein des organismes gouvernementaux et des organismes non gouvernementaux, mais même dans la population, la définition d'un ancien combattant change et continue d'être au premier plan. C'est le sujet brûlant qui détermine à qui nous offrons du soutien et des services.

Les anciens combattants ont changé au fil des ans. Ils sont de plus en plus jeunes. Oui, certains anciens combattants qui ont servi il y a de nombreuses années vieillissent, mais nous constatons aussi qu'il y a beaucoup de jeunes anciens combattants qui ne s'identifient peut-être pas comme tels, même s'ils ont droit aux mesures de soutien et aux services qui existent pour tous les anciens combattants. Je pense qu'une grande partie de l'éducation et de la transmission d'informations doit venir de la mobilisation communautaire et de la sensibilisation du public que nous faisons.

À titre de coordonnatrice du Programme pour les familles des vétérans, mon rôle consistait exclusivement à sensibiliser le grand public, les vétérans et leurs familles que les vétérans font partie de notre communauté.

Le prochain sujet clé dont j'aimerais parler est la réduction des obstacles et de la stigmatisation pour l'accès au soutien. Pour faire écho à certains des commentaires qui ont été faits, je vais prendre l'Île-du-Prince-Édouard comme exemple. Dans la province, nous comptons un grand nombre d'anciens combattants et de membres actifs de la Force régulière et des Forces de réserve — principalement des réservistes. Il y a des membres de la GRC et aussi des anciens membres de la GRC.

Souvent, pour obtenir le soutien dont ils ont besoin, en particulier le soutien médical, ils doivent quitter l'île. On les envoie souvent aux bases, soit aux deux plus grandes bases les plus proches de l'Île-du-Prince-Édouard: à Gagetown et à Halifax. D'après ce que me confient les anciens combattants, c'est tout à fait bouleversant. Il est inacceptable de retourner à un endroit où ils se sentent lésés. De plus, ils doivent prendre le temps de sortir de l'île pour avoir accès à ce service. Des contraintes financières en découlent parce que les frais de déplacement ne sont pas nécessairement couverts. Certains déplacements sont couverts par diverses mesures de soutien, mais pas tous. Ces démarches aggravent aussi la dynamique familiale. Parfois, les anciens combattants ne peuvent pas amener d'être cher avec eux, comme ils l'auraient peut-être voulu. Par conséquent, ils doivent vivre ce processus seuls, ce qui peut certainement les traumatiser de nouveau.

Les dates de libération, les conditions médicales et les types de libération sont tous des facteurs qui influencent le soutien et les services que les anciens combattants reçoivent après leur service. Il est essentiel que les renseignements soient à jour dans les dossiers médicaux et les dossiers de libération. Je pense que, dans l'ensemble, nous nous sommes améliorés pour conserver la documentation appropriée, mais il y a encore des progrès à faire. On a le droit de ne pas bien aller. Je m'efforce de le dire parce que je pense que nous devons nous faire les champions de cette cause et dire qu'il est acceptable de demander de l'aide. Le gouvernement et le grand public, dans ce contexte, doivent simplement militer davantage pour que les anciens combattants aient accès au soutien dont ils ont vraiment besoin.

Il est important d'inclure les familles dans ces démarches. Mon expérience à titre de coordonnatrice du Programme pour les familles des vétérans au Centre de ressources pour les familles des militaires de l'Île-du-Prince-Édouard m'a appris qu'il est essentiel d'inclure les familles dans le processus de libération. Si je me fie à mon expérience, il arrive souvent que les familles soient exclues du processus de libération, alors qu'il faut absolument les inclure. Il est essentiel qu'elles soient au courant de la transition et du soutien qu'elles peuvent recevoir.

• (1230)

Un exemple est le counselling offert par le Centre de ressources pour les familles des militaires. Peu de gens savent que ce service est gratuit. Souvent, il y a très peu d'attente. Les conseillers sont habituellement des travailleurs sociaux, mais ils offrent une ressource entièrement accessible de laquelle nos familles, les membres de la GRC et les anciens combattants doivent se prévaloir.

Je vais aborder le dernier point: l'accès à l'information. C'est un élément très important. D'après mon expérience, les anciens combattants ont du mal à accéder aux ressources auxquelles ils ont droit. Dans bien des cas, les anciens combattants avec qui je travaille peuvent avoir du mal à accéder à des ressources en ligne. Cela devient un obstacle. C'est une épreuve pour eux de se connecter à

un ordinateur, d'essayer de trouver de l'information, de l'interpréter et de la comprendre, puis de confirmer qu'elle s'applique à eux.

J'ai travaillé très fort pour aider ces anciens combattants, mais dans mes fonctions et mes rôles, bien souvent, je n'avais pas le droit de le faire en raison de l'accès à l'information. Il faut par exemple accéder à Mon dossier ACC, mais je n'ai jamais eu accès à ces dossiers. Comme je m'y connais bien en technologie et en accès aux ressources en ligne, je pense que j'aurais pu être une excellente ressource pour aider mes clients à réduire le stress qu'entraîne le simple fait de se connecter à un ordinateur et d'essayer d'accéder à son dossier.

L'autre point clé que je veux mentionner est l'incidence des états de service. Il est absolument essentiel que les états de service soient documentés avant la libération. Je veux aussi mentionner qu'il ne faut pas oublier les membres de la GRC. En tant que fille d'un agent de la GRC, je dirai que, souvent, il n'y a pas de ressources pour eux, alors qu'il doit y en avoir.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

• (1235)

Le président: Merci beaucoup, madame Susan Pollard.

Passons maintenant à M. Steve Turpin. Je suis à peu près certain que cela va bien se passer.

Vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

[Français]

M. Steve Turpin: J'espère que tout le monde peut m'entendre cette fois.

Le président: Tout à fait.

M. Steve Turpin: Je vous remercie tous d'être présents et de m'avoir invité à ce comité.

Je suis Steve Turpin et j'ai été membre des Forces canadiennes pendant presque 25 ans. J'ai commencé ma carrière dans la Force de réserve, au Québec. J'ai fait partie de ceux qui ont été déployés. À l'époque, aucun soutien n'était offert à ceux qui revenaient d'une mission et qui auraient eu besoin de cette aide. Ce soutien n'existait pas. On nous remerciait d'avoir servi pendant six mois, on nous disait que c'était fini et on nous renvoyait chez nous.

J'ai été chanceux de pouvoir intégrer la Force régulière un an plus tard et de poursuivre le reste de ma carrière dans l'aviation. À cette époque, on n'a pas reconnu les six mois où j'avais servi dans la Force de réserve. Je n'ai jamais reçu le soutien ou le traitement dont j'avais besoin. Encore aujourd'hui, certaines odeurs me causent des difficultés. Personne ne le reconnaît. Même dans la Force régulière, on ne l'a pas reconnu quand j'ai demandé qu'on le fasse.

Avant d'être libéré de la Force régulière pour une autre raison médicale, un sujet encore difficile à raconter pour moi, j'ai été assez bien préparé par les gestionnaires de cas. À ce sujet, je n'ai rien à redire. Le problème est qu'on nous laisse seuls par la suite. Une fois sorti du système, on est seul. J'ai appelé à Anciens Combattants Canada pour demander de l'aide, pour rencontrer des psychologues, afin d'éviter des problèmes au sein de notre famille. Heureusement, j'ai une famille forte, qui m'a suivi tout au long de ma carrière. Elle m'a soutenu et continue à le faire aujourd'hui.

Quand nous avons besoin de rencontrer un spécialiste en santé mentale et qu'on nous envoie voir un peu n'importe qui, parce qu'on n'a pas les ressources nécessaires dans la région où nous habitons, ça n'aide pas. Pour ma part, c'était vraiment un psychologue que j'avais besoin de voir, mais on m'a envoyé chez un sexologue, parce que les services dont j'avais besoin n'étaient pas disponibles dans ma région. Les gens du domaine de la santé veulent faire correctement les choses en région, mais ils ne sont pas formés pour traiter des vétérans. Ils ne connaissent pas et ne comprennent pas notre situation, c'est-à-dire ce que nous avons vécu pendant toutes ces années.

De plus, je viens de la région de Trois-Rivières, au Québec, et il n'y a pas de base militaire à proximité où je peux aller chercher du soutien. En ce moment, c'est une bataille de tous les jours pour continuer. Comme on le dit en anglais,

[Traduction]

« Fais avec, petit. »

[Français]

Je dois avancer, et le faire avec le soutien de mes amis et de ma famille.

Ce serait bien qu'Anciens Combattants Canada puisse faire une vérification. Je sais que le ministère a une liste de professionnels de la santé par région. Par contre, il faut s'assurer que ces professionnels sont réellement en mesure de répondre à nos besoins. Les deux spécialistes que je suis allé voir ne pouvaient pas répondre à mes questions. Ils ne pouvaient rien faire pour moi, même après trois, quatre ou cinq questions que je leur posais. Ils me demandaient plutôt ce qu'ils pouvaient faire pour moi. J'aurais pu leur demander de me déclarer invalide, ils l'auraient fait. Or, ce n'est pas ce que je veux, et ça ne m'aurait pas aidé. Il faut donc qu'Anciens Combattants Canada trouve une façon d'aider les gens, surtout ceux qui, dans certaines villes, n'ont pas accès à des ressources. Il faut trouver les ressources adéquates pour eux.

Pour ce qui est des formations, c'est un aspect très difficile. Vous avez une très grosse tâche devant vous. Je vous remercie encore une fois de travailler là-dessus. Chaque individu est différent. Chacun a sa propre raison de vouloir quitter les Forces canadiennes. Je crois qu'il faudrait se pencher sur le fait que notre situation nous empêche de poursuivre une carrière que nous aimerions faire au civil. Il y a plusieurs domaines dans lesquels j'aurais aimé pouvoir me réaliser.

● (1240)

Je sais que travailler dans ces domaines m'aurait aidé, mais, étant donné ma situation, on m'en a empêché. On ne voulait pas payer ma formation. On m'a dirigé vers des formations pour lesquelles je n'avais aucun intérêt. En tant que vétérans, ça ne nous aide pas.

En ce sens, je veux absolument aider tous les vétérans qui ont servi dans les Forces armées ou la Gendarmerie royale du Canada. C'est vraiment ma volonté et la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage, monsieur Turpin. Je vous remercie d'avoir accepté de rester des nôtres pour la deuxième heure de cette réunion.

Je remercie aussi tous les témoins. Que ce soit à titre personnel ou en tant qu'organisation, vous vous êtes tous dit qu'il était impor-

tant d'aider les vétérans. C'est ce que nous constatons. Je vous remercie donc de ce que vous faites.

Nous allons tout de suite passer à la première série de questions. J'invite M. Blake Richards à prendre la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Blake Richards: Merci.

Merci à tous nos témoins. Merci à ceux d'entre vous qui ont servi notre pays pour votre service.

Je vais commencer par vous, monsieur Senior.

J'ai trouvé que vous aviez très bien résumé la situation lorsque vous avez conclu votre déclaration préliminaire en disant que les anciens combattants étaient prêts à tout mettre en jeu pendant leur service et qu'on leur dit maintenant de patienter, d'attendre un peu et que leurs demandes finiront peut-être par être traitées. Je pense que ce résumé touche vraiment à l'essentiel du problème. Les anciens combattants étaient prêts à servir leur pays, et leur pays devrait être là pour eux. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

Je me demande si vous pourriez commencer par décrire brièvement — pendant peut-être une soixantaine de secondes — votre service. Parlez-nous un peu de votre service et des raisons pour lesquelles vous êtes bien qualifié pour témoigner dans le cadre de notre étude sur la transition.

M. John Senior: Merci beaucoup de ce commentaire.

J'ai commencé à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, dans le Corps blindé. Ma toute première expérience réelle était pendant mon entraînement, lorsque nous étions en état d'alerte pour être prêts à réagir à la crise d'Oka et, essentiellement, à tout ce qui a suivi.

Ensuite, je suis allé en Allemagne pour des missions liées à la guerre froide. Nous étions toujours en service — 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année — dans le théâtre des opérations. C'était très différent à l'époque. Nous savions que nous étions sacrifiés. L'ennemi avait 36 fois plus de chars que nous. Nous savions que nous étions un obstacle. Nous avions littéralement une durée de vie de 15 secondes.

Puis, je suis revenu au Canada et je suis allé en Bosnie en 1994 avec les Nations unies. J'ai vu beaucoup d'événements là-bas. Mon premier déploiement avec l'OTAN a eu lieu en 1997. Nous sommes allés en Bosnie. Puis, en 2000, je faisais partie de la force aérienne.

Ensuite, j'ai travaillé au sommet du G8 et pendant la crise du verglas au Québec. Puis, j'ai passé beaucoup de temps aux États-Unis à m'entraîner avec les hélicoptères Chinook. Je suis allé en Afghanistan. J'y ai fait beaucoup de travail international. J'ai fait beaucoup de travail international.

Je suis désolé de prendre un peu plus de temps.

La coopération avec beaucoup d'autres pays nous fait constater les différences dans le traitement des soldats et ce genre de divergences. À bien des égards, nous sommes laissés pour compte.

● (1245)

M. Blake Richards: Vous avez parlé d'un déploiement en Afghanistan. Je sais que vous suivez les travaux du Comité. Vous me l'avez mentionné plus tôt, avant de prendre place au siège de témoin.

Que pensez-vous de tous les retards dans la construction d'un monument pour la mission en Afghanistan et de tous les délais à notre comité pour examiner la motion qui vise à découvrir le fin fond de cette histoire?

M. John Senior: Le monument est important pour les anciens combattants. Le retard accumulé est en train de devenir un point sensible.

Quand nous voyons ce qui se passe à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vraiment en être fiers, car il y a de nombreuses choses qui ne se sont pas produites lorsque nous sommes rentrés d'Afghanistan. C'était comme si nous disons, « Bon, c'est fini. Tout est terminé. » Nous ne demandions pas un défilé. Cela n'est jamais arrivé. C'était littéralement, « Bon, on s'en va discrètement ».

Ensuite, pour tourner le fer dans la plaie, ils ont abandonné tous les interprètes qui étaient là aussi. Cela a vraiment laissé des traces. Ce monument est maintenant entaché et ce retard ne s'arrête pas là.

J'ai fait des recherches avant de venir ici. J'ai envoyé cette question à 18 000 anciens combattants sur 12 pages différentes, et cette affaire suscite beaucoup de colère. Cela ne devrait pas être une question politique. C'est ce que j'essaie de faire comprendre. Cela devrait représenter le Canada en tant que pays et ce n'est pas le cas.

Lorsque vous allez dans d'autres pays, cela ne se produit pas. Je me rends souvent aux États-Unis où je travaille avec le ministère des Anciens Combattants. Ils n'ont pas ce genre de problèmes parce qu'il s'agit d'une reconnaissance nationale.

Les anciens combattants de la guerre du Golfe n'ont rien obtenu. Ils sont ignorés. Nous commençons vraiment à ressentir la même chose dans cette affaire. J'espère vraiment que vous comprenez ce que j'essaie de dire, à savoir que cette question ne devrait pas être un enjeu politique. C'est tout ce que j'essaie de dire.

M. Blake Richards: Absolument. Je ne peux même pas imaginer ce que doivent ressentir les anciens combattants qui ont servi comme vous, ainsi que les familles de ceux qui ont perdu la vie en Afghanistan. Vous ne pouvez pas obtenir les services dont vous avez besoin de la part du gouvernement, mais vous ne pouvez pas non plus obtenir un simple monument pour reconnaître votre service. Nous avons essayé à sept reprises d'adopter une motion pour tirer les choses au clair.

Je vais demander le consentement unanime pour adopter la motion que j'ai inscrit au Feuilleton le 24 novembre. Je ne sais pas s'il faut qu'elle soit consignée au compte rendu, mais je demanderais le consentement unanime pour adopter cette motion afin que nous puissions faire toute la lumière sur cette affaire et permettre à ces anciens combattants de recevoir les honneurs qu'ils méritent.

Pouvons-nous obtenir le consentement unanime pour que cette motion soit adoptée, s'il vous plaît?

Le président: Merci, monsieur Richards. Il vous reste une minute.

J'aimerais demander ceci aux membres du Comité, mais d'abord, j'aimerais m'assurer de quelle motion vous parlez, parce que nous avons une nouvelle motion de...

M. Blake Richards: Je demande le consentement unanime pour adopter la motion que j'ai présentée à plusieurs reprises pour la production de documents liés au monument national pour la mission en Afghanistan.

Le président: Tous les membres savent ce qu'ils vont répondre. J'aimerais savoir s'il y a consentement unanime pour adopter la motion.

M. Randeep Sarai (Surrey-Centre, Lib.): Non.

Le président: Nous n'avons pas le consentement unanime.

Monsieur Richards, il vous reste une minute.

M. Blake Richards: C'est incroyablement frustrant. Je suis désolé que nous ne puissions pas le faire. J'avais espéré que votre plaidoyer suffirait, mais ce n'est apparemment pas suffisant, monsieur Senior.

Puis-je vous poser une question sur la situation actuelle? De plus en plus d'anciens combattants se retrouvent à la rue et sans abri en raison de la crise du coût de la vie. Nous voyons de plus en plus d'anciens combattants qui doivent se rendre dans des banques alimentaires. Le taux de suicide chez les anciens combattants est beaucoup trop élevé.

Quand on voit ses camarades anciens combattants souffrir de la sorte, comment vous sentez-vous? Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de la situation actuelle au Canada et de la souffrance de nos anciens combattants?

M. John Senior: Merci de poser cette question. Je suis très heureux que vous l'ayez posée.

Nous avons un revenu fixe lorsque nous touchons des prestations d'invalidité. Le coût de la vie augmente et nous voyons nos frères et sœurs en uniforme avoir du mal à joindre les deux bouts en ce moment. Nous éprouvons exactement les mêmes problèmes parce que l'indice du coût de la vie augmente, mais l'argent que nous recevons ne change pas. Nous subissons une réduction de salaire tous les jours. C'est ce qui se passe actuellement. Encore une fois, il y a un problème d'abandon parce que nous ne sommes pas soutenus.

La seule raison pour laquelle je dis cela, c'est que nous passons par là et que nous demandons. Ce sont des organisations comme la Légion, les banques alimentaires et d'autres organisations qui prennent le relais. En ce moment, je travaille avec la banque alimentaire de l'Association des vétérans à Calgary et je dirige des programmes avec elle.

Là encore, les traumatismes sexuels en milieu militaire ne sont pas couverts. Les traumatismes sexuels en milieu militaire en Afghanistan sont différents de ce qu'ils étaient au Canada. Tout cela est très odieux. Beaucoup de ces problèmes ne sont pas reconnus.

Anciens Combattants est en retard sur beaucoup de choses. Les coûts sont élevés et les Canadiens quittent le pays. Ce dont on ne parle pas, c'est que les anciens combattants partent au Mexique, en Thaïlande et aux Philippines parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les coûts ici. Cette question n'a pas été abordée.

• (1250)

Le président: Je vous remercie.

M. John Senior: Je suis désolé.

Le président: C'est seulement parce que nous n'avons que six minutes.

Merci, monsieur Richards.

Les membres du Comité auront d'autres questions à vous poser.

J'inviterai M. Mike Kelloway à prendre la parole pour six minutes, s'il vous plaît.

M. Mike Kelloway (Cape Breton—Canso, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je ne siège normalement pas à ce comité, mais c'est un privilège pour moi d'être ici pour discuter avec chacun d'entre vous.

Je vais adresser mes questions à la directrice Hughes.

Au Cap-Breton, nous avons plusieurs légions qui font un travail remarquable pour les anciens combattants. Dans bien des cas, elle travaillent pour la GRC et la police régionale. Les gens oublient qu'un grand nombre de policiers régionaux sont partis à l'étranger, que ce soit en Afghanistan ou au Kosovo. Les gens qui travaillent dans les légions au nom des anciens combattants m'ont fait part d'une chose qui, je crois, a été entendue à ce comité: les formalités administratives d'Anciens Combattants Canada.

J'aimerais que vous me donniez rapidement un exemple de la façon dont nous pouvons réduire les formalités administratives dans un domaine particulier qui est important pour les anciens combattants et vous, car nous voulons accroître l'efficacité, au lieu de fermer les bureaux d'Anciens Combattants Canada comme l'a fait le gouvernement conservateur précédent à Sydney. Nous avons dû les ouvrir. Je veux savoir où nous pouvons améliorer l'efficacité, d'après vous.

Mme Carolyn Hughes: Je pense que l'approbation automatique de certains handicaps serait très utile. Certaines conditions sont associées à certains métiers, comme l'a mentionné le témoin précédent, et certaines d'entre elles devraient être automatiquement présumées liées au service. Cela serait très utile. Cela réduirait l'arriéré, car cela permettrait de traiter des dossiers plus facilement, faute d'un meilleur terme. Cela permettrait de payer les traitements.

Par exemple, si quelqu'un souffre d'une blessure au genou et a besoin d'une attelle ou d'injections, ces frais ne sont pas pris en charge tant que la demande d'invalidité n'a pas abouti. Cela peut prendre un certain temps. La situation s'est quelque peu améliorée au ministère des Anciens Combattants — je dois le reconnaître —, mais lorsque l'arriéré était plus important, il fallait attendre deux ans avant qu'une demande d'invalidité pour blessure au genou soit approuvée. De nombreuses personnes ont vu leur état s'aggraver pendant la période où ACC aurait pu approuver les demandes. Si leur demande avait été approuvée plus tôt, la situation aurait été nettement mieux pour elles, pour leur famille et pour leur qualité de vie.

M. Mike Kelloway: Merci.

Je cède le reste de mon temps de parole à mon collègue.

M. Randeep Sarai: Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins de leur témoignage et de leur contribution à la transition des anciens combattants.

Ma question s'adresse à Mme Pollard.

Madame Pollard, vous avez dit que les jeunes anciens combattants avaient plus de difficulté à faire la transition et que la technologie peut les aider avec des choses simples. Vous avez notamment mentionné l'ouverture d'une session sur Mon compte d'ACC. Que pourrions-nous faire d'autre pour aider les jeunes anciens combattants comme vous à faire la transition vers le marché du travail?

Mme Susan Pollard: Simplement pour clarifier les choses, ce que je voulais dire, c'est que tous les anciens combattants sont confrontés au fardeau du soutien technologique, pas seulement les plus jeunes.

L'expérience que j'ai acquise en travaillant avec de jeunes anciens combattants m'a appris l'importance de la question de l'identité. Certains des jeunes anciens combattants avec lesquels j'ai travaillé ont servi pendant cinq ou six ans, par exemple, avant d'être libérés et d'embrasser d'autres carrières. Certains sont devenus enseignants ou électriciens, par exemple. Souvent, ce service est oublié, mais son impact se ressent toujours. Je pense qu'il est important d'en parler.

Je reviens à l'essentiel. Les dossiers de service sont essentiels, tout comme les examens préalables à la libération. Ces conditions n'existent peut-être pas le jour de la libération, mais elles peuvent apparaître un an ou deux plus tard, et il est donc important d'assurer un suivi adéquat.

Peu importe le temps qu'ils ont passé dans la GRC ou dans les Forces armées canadiennes, ils ont servi notre pays et les effets se ressentent même après leur départ. Il est important de le reconnaître.

• (1255)

M. Randeep Sarai: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Senior.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'importance de veiller à ce que la transition vers la vie après le service soit aussi douce que possible. Un article paru en novembre 2023 à propos de votre travail à l'égard des anciens combattants souffrant d'un syndrome de stress post-traumatique et de traumatismes indiquait que « de nombreux anciens combattants et premiers répondants souffrent du syndrome de la blouse blanche, c'est-à-dire qu'ils hésitent à demander une aide médicale, et qu'ils sont plus enclins à chercher du soutien auprès d'une personne ayant vécu la même expérience qu'eux ».

Ce sens de la communauté est manifestement important pour les anciens combattants. Mme Hughes en est consciente, et c'est pourquoi la Légion est là. Il s'agit en quelque sorte d'un prolongement de ce qu'ils ont connu dans l'armée. Nous savons également que le SSPT peut souvent se manifester des années plus tard, après que les anciens combattants ont quitté les forces armées.

Comment le ministère des Anciens Combattants peut-il mieux soutenir les organisations telles que la vôtre pour relever ce genre de choses et traiter ces syndromes?

M. John Senior: Je vous remercie de votre question. Elle est excellente.

J'ai discuté avec l'ombudsman des anciens combattants, et je lui ai entre autres recommandé de mettre des anciens combattants capables d'être en première ligne et au téléphone en premier lieu. Cela leur permettrait de travailler aux côtés des intervenants et du GESG.

Lorsque j'ai quitté l'armée, j'ai heureusement pu travailler avec le SSBSO par l'entremise du conseil national mixte d'ACC et du MDN. J'ai travaillé au sein d'ACC pendant trois ans dans le domaine de la défense nationale. C'était un poste sans pareil, et j'ai vu bien des choses se produire.

Le fait de recommander que des anciens combattants répondent au téléphone et parlent aux personnes à l'autre bout du fil — parce que nous comprenons ce qu'ils vivent — et de travailler plus étroitement avec la Légion m'a très bien réussi. À l'heure actuelle, les personnes en poste ne comprennent pas les besoins de certains anciens combattants. Si un ancien combattant hurle à l'autre bout du fil, on ne devrait pas lui racrocher au nez. Cette personne a des besoins et il faut y répondre.

J'ai réussi à offrir un soutien par les pairs et à prendre le pouls de la communauté des anciens combattants, parce que j'ai tendu l'oreille. Les gens se mettent en colère et il m'arrive régulièrement d'avoir affaire à des personnes qui parlent de suicide. Plutôt que d'appeler immédiatement le 911, j'essaie d'abord de comprendre ce qui se passe avec la personne. Je lui demande si elle pense au suicide, si elle a des idées suicidaires ou si elle ne fait qu'évoquer le sujet.

L'ajout de l'aide médicale à mourir à tout cela était une très mauvaise idée. Cela a envoyé beaucoup de mauvais messages dans la communauté des anciens combattants. Nous sommes essentiellement vus comme des parias ou des gens qui coûtent trop cher.

Cela répond-il à votre question, monsieur?

M. Randeep Sarai: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Luc Desilets pour les six prochaines minutes.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Monsieur Senior, mes questions s'adresseront surtout à vous. Vous avez fait référence à toute la confiance, au respect que vous aviez lorsque vous étiez dans les forces armées. À la fin de vos derniers propos, dois-je comprendre que vous n'avez pas cette même confiance envers le ministère des Anciens Combattants?

[Traduction]

M. John Senior: Pouvez-vous clarifier ce que vous entendez par confiance, s'il vous plaît?

[Français]

M. Luc Desilets: Avez-vous confiance dans le travail qu'effectue le ministère des Anciens Combattants?

[Traduction]

M. John Senior: Oui. Je crois qu'ils ont de bonnes intentions et qu'ils veulent aider. Cela dit, le manque de compréhension nous fait nous sentir rejetés.

Comme je l'ai dit, j'ai été responsable des aéronefs en Afghanistan, donc nombre de mes tâches étaient essentielles à la mission. Lorsque je parle à quelqu'un au téléphone et que je lui dis ce dont j'ai réellement besoin et qu'il me répond qu'il va me poser des questions à ce sujet, c'est un peu humiliant et irrespectueux.

Oui, certains anciens combattants vont profiter du système, mais pour revenir à la question de M. Sarai, il est possible de contrer le phénomène. On peut déterminer si les démarches d'une personne sont authentiques ou non. Quelqu'un qui n'a pas l'habitude d'interagir avec des anciens combattants ne saura pas ce qui est authentique. Je suis certain que la jeune femme ici présente comprend parfaitement ce que j'entends par là. Certaines personnes essaient d'obtenir des services, et il ne faut pas trop les questionner.

• (1300)

[Français]

M. Luc Desilets: C'est clair.

Je vous remercie de votre service en Afghanistan, et je voudrais rester sur ce sujet.

Vous avez dit quelque chose de très sensé, c'est-à-dire qu'un monument ne devait pas être un enjeu politique, mais plutôt une reconnaissance nationale. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le ministère des Anciens Combattants a fait une bonne chose en mettant sur pied un concours pour le design du futur Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.

Dans votre cas, vous qui êtes allé en Afghanistan et qui êtes un peu au courant du Monument, respectez-vous la décision du jury composé d'experts en ce qui concerne ce concours?

[Traduction]

M. John Senior: Pour être franc, je ne peux pas répondre à cette question parce qu'elle est trop complexe et que je ne suis pas assez informé sur le sujet. J'ai essayé de faire des recherches en ligne et de lire des articles là-dessus, mais pour être franc, ce dossier est trop entaché.

Lorsque je regarde le Monument commémoratif de guerre du Canada de l'autre côté du portail, j'éprouve un sentiment de fierté. Je ne pense pas pouvoir dire la même chose en ce moment à propos du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, car il représente bien d'autres choses en cours. Il ne sera pas érigé pour la fierté nationale. C'est un enjeu politique, et cela n'aurait jamais dû être le cas.

[Français]

M. Luc Desilets: Je suis totalement d'accord sur ce que vous dites. Bon nombre d'entre nous sommes du même avis que vous. Nous voulons rendre hommage à l'engagement des militaires en Afghanistan, mais actuellement ce monument est devenu le monument de la honte. Il y a trop de controverse qui l'entoure. Des solutions sont envisagées, et nous espérons beaucoup que les libéraux pourront acquiescer à nos demandes et redonner à l'équipe Daoust la responsabilité du monument que lui avait confiée le jury d'experts.

Madame Hughes, vous avez donné un excellent témoignage. J'aimerais que vous m'expliquiez un peu s'il y a des liens entre les 27 centres de transition qui seront mis sur pied bientôt au Canada et les succursales de la Légion.

[Traduction]

Mme Carolyn Hughes: Lorsque je travaillais dans les centres intégrés de soutien du personnel avant de quitter l'armée et d'obtenir un emploi à la Légion, j'y allais tous les mercredis matins pour aider les anciens combattants. À l'époque, nous avions un protocole d'entente avec l'unité mixte de soutien du personnel.

J'aimerais beaucoup que nous retournions à cette façon de faire. J'y travaille avec eux. L'idée serait d'avoir au moins une présence sur place. Nous faisons des présentations au Service de préparation à une seconde carrière. Nous en avons également fait dans des centres de transition, et j'aimerais que ce projet prenne de l'ampleur.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord, mais je faisais référence aux 27 Centres de transition des Forces armées canadiennes que le gouvernement mettra sur pied d'ici deux mois, je crois. Est-ce qu'il y a un lien entre la Légion et ces centres? Est-ce qu'on vous a consultée, entre autres, pour leur mise en place?

[Traduction]

Mme Carolyn Hughes: Oui, absolument. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux. Nous leur envoyons du monde et ils nous en envoient. Ce serait bien d'avoir un représentant de la Légion dans de nombreux centres. Malheureusement, nous manquons de personnel, comme beaucoup d'organisations. J'espère que cela changera à l'avenir, car nous sommes très occupés. J'aimerais qu'il y ait un représentant de la Légion dans chaque centre de transition pour nous aider.

Comme l'ont dit mes collègues, les gens ne veulent pas toujours voir quelqu'un en uniforme. Certains ne veulent pas aller dans un endroit où les gens sont en uniforme. Nous pourrions les rencontrer ailleurs. Nous pourrions les faire venir dans nos bureaux, dans nos commandements. Nous pourrions aller prendre un café. Nous pourrions faire toutes sortes de choses. Cela dit, nous avons besoin d'une équipe pour les aider.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci beaucoup.

Monsieur Senior, je poursuis mes questions en rapport avec ce que Mme Hughes vient de dire. Avez-vous l'impression que les vétérans sont plus portés à aller vers des organismes communautaires que vers des services gouvernementaux?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre en 30 secondes environ, monsieur Senior.

M. John Senior: Cela dépend. C'est du cas par cas, pour être franc. Cela dépend de la blessure. Quelqu'un qui a subi un traumatisme sexuel dans l'armée, par exemple, pourrait ne pas du tout vouloir avoir affaire à des gens en uniforme. Dans ce contexte, une autre ressource pourrait être préférable. Je crois que c'est du cas par cas, monsieur.

• (1305)

[Français]

M. Luc Desilets: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Desilets.

Nous passons au dernier tour de questions.

[Traduction]

Vous disposez de six minutes, madame Blaney. Allez-y, je vous prie.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous les témoins d'être des nôtres.

J'aimerais également remercier ceux qui ont servi notre pays de leur service.

J'ai une première question pour tous les témoins, parce que je pense que vous avez tous parlé du sujet que je souhaite soulever. Je vais commencer par M. Turpin parce qu'il n'a pas encore parlé.

De nombreux anciens combattants m'ont dit que les services ne sont pas axés sur eux et sur leurs besoins. Je comprends que c'est très complexe, car leurs expériences varient fortement.

Je m'inquiète particulièrement du fait que les services d'ACC ne semblent pas tenir compte des traumatismes. Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai entendu et lu beaucoup de choses émanant d'ACC. On dit essentiellement: « vous ne vous comportez pas bien, et si vous ne faites pas ce que nous vous demandons de faire d'ici telle date, vous aurez des conséquences et nous vous enlèverons tout ». Cela m'inquiète. Il est évident que les gens hurlent souvent au téléphone s'ils ont de tels besoins de soins. La situation est souvent très difficile pour eux. J'aimerais que ceux qui les côtoient soient mieux formés à cet égard.

Monsieur Turpin, pensez-vous que les employés d'ACC devraient avoir une meilleure compréhension des services tenant compte des traumatismes? On espère que plus d'anciens combattants pourraient y travailler pour fournir des services à leurs pairs.

[Français]

M. Steve Turpin: Je suis tout à fait d'accord sur ce que vous dites et avec votre approche, mais le problème n'est pas nécessairement seulement en lien avec Anciens Combattants Canada. Selon moi, il est aussi en lien avec les services que les spécialistes nous donnent après notre libération. Les gens qui ne font pas partie des forces, les civils, ne connaissent pas les traumatismes des anciens combattants. Ils ne savent donc pas comment nous aider directement, parce qu'ils n'ont aucune expérience. Ils n'ont aucune idée de ce qu'ont vécu les anciens combattants. Je crois que les anciens combattants font leur possible et font de leur mieux. Cela dit, quant à moi, on devrait former des équipes de spécialistes dans différents domaines, qui ont au moins une connaissance de base de ce qu'est un ancien combattant. Ainsi, ils pourraient nous aider.

Dans mon cas, sans vouloir être pessimiste, c'est malheureusement une bataille perdue. Il n'y a rien de grave qui va arriver. J'ai essayé d'avoir de l'aide, mais celle-ci a été très difficile à obtenir, parce qu'on ne comprend pas ma situation.

Les bienfaits sont quand même là, parce que des améliorations sont apportées chaque année. Comme je le disais, dans le temps où je faisais partie de la milice, je n'ai pas eu de soutien. Maintenant, lorsque les miliciens et les réservistes reviennent de missions, ils ont accès aux mêmes services qu'un membre de la Force régulière. On s'en va dans la bonne direction depuis plusieurs années, mais il y a encore du travail à faire. Il va toujours y en avoir à faire, parce que chaque personne est différente.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Allez-y, madame Pollard.

Mme Susan Pollard: Je suis la fille d'un vétéran de la GRC, et j'en suis fière. Je suis fière de faire partie de cette communauté. Je n'avais pas réalisé que mes expériences au sein de ma propre famille auraient un tel impact sur mon travail avec les anciens combattants avec lesquels j'ai travaillé et avec lesquels je travaille présentement.

J'ai été formée au programme d'aide dans le cadre de mes fonctions. Cela s'est avéré essentiel pour soutenir ceux qui ont des idées suicidaires. L'autre cours important que j'ai suivi était un cours de premiers soins en santé mentale. J'ai eu l'occasion de co-animer ce cours. Cette matière est très importante. Je crois fermement que ce type de cours — et ces deux-là en particulier — est extrêmement bénéfique pour toute personne travaillant avec ces clients, collègues ou camarades, peu importe comment vous voulez les appeler.

Récemment, j'ai parlé au téléphone avec un ancien combattant qui était très contrarié par son expérience, par sa libération et par d'autres choses dont nous discutons. J'ai utilisé mon expérience personnelle pour l'aider à réaliser que je peux comprendre ce qu'il vit. Je ne suis pas une ancienne combattante. Je n'ai pas cette expérience. Cela dit, en tant que fille d'un agent de la GRC qui n'a peut-être jamais admis qu'il avait des difficultés, je peux reconnaître qu'il en a, désormais. Il a des difficultés et il doit les surmonter avec un soutien limité, qu'il ait reçu un diagnostic ou non. Ce n'est pas facile.

Comme je l'ai dit, je suis fière du travail que j'ai accompli... et d'avoir réussi à accéder aux mesures de soutien que j'ai pu obtenir.

• (1310)

Mme Rachel Blaney: Merci.

Il ne me reste que quelques secondes, alors je céderais la parole à M. Senior, et si nous pouvions ensuite conclure avec Mme Hughes, je vous en serais reconnaissante.

M. John Senior: Il n'y a pas de continuité dans les services offerts pour les mêmes blessures, ce qui est problématique. Les vétérans se parlent une fois de retour à la vie civile. Nous continuons à utiliser nos cellulaires. Nous continuons à parler à beaucoup de gens. Comme je l'ai dit, j'ai communiqué avec 18 000 vétérans à propos du monument de guerre. Nos blessures ne disparaissent pas pendant le processus décisionnel. Nous devons continuer à vivre notre vie.

Il n'y a aucune continuité. Le jeu de cartes est hétéroclite, et c'est très frustrant parce que nous ne savons pas ce que nous allons obte-

nir. Nous recevons parfois de très bons services, mais ils ne durent pas. Lorsque de bons services font le bonheur des vétérans, on les supprime. Nous obtenons alors quelque chose qui nous déplaît.

Mme Carolyn Hughes: Ce que je peux dire, c'est que c'est compliqué. Les services sont différents pour tout le monde, alors tout dépend du service dont il est question. Nos agents d'entraide de la Légion — ceux du commandement — font face à cette situation tous les jours. Nous aidons nos pairs dans toutes sortes de cas, qu'il s'agisse d'un refus de la CISR, de l'indemnité pour blessure grave, d'une demande d'invalidité, etc.

J'ai constaté des divergences dans de nombreuses prestations.

Le président: Nous vous remercions tous de votre contribution et de votre participation à notre étude sur la transition à la vie civile.

Pendant cette deuxième heure, nous avons reçu Mme Susan Pollard à titre personnel par vidéoconférence. Nous avons également reçu John Senior, un ancien combattant, et Carolyn Hughes, qui est la directrice des services aux vétérans de la Légion royale canadienne.

Merci à tous les trois.

[Français]

Enfin, monsieur Turpin, je vous remercie. Nous avons entendu votre message. Dans votre témoignage, vous avez dit être bien entouré, entre autres par des membres de votre famille. Nous vous encourageons à tenir bon et nous vous souhaitons du courage dans votre recherche de solutions.

Plaît-il aux membres du Comité d'ajourner la réunion?

Des voix: D'accord.

• (1315)

Le président: Je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>